



nogent_{sur}marne

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2015

BUDGET PRINCIPAL

Conseil Municipal du 9 mars 2015

LE BUDGET 2015

I - Préambule

Les collectivités doivent faire face à des contraintes budgétaires liées aux efforts demandés par l'Etat à ces dernières au titre du redressement des comptes publics.

Un court résumé des lois de finances :

Loi de programmation des finances publiques :

- prévoyait pour 2012-2017 : 1,5 milliards en 2014
- prévoyait entre 2014 et 2020 une réduction globale de 2,25 milliards
- Loi de finances 2014 a porté la contribution de la réduction des concours financiers à 3 milliards
- Puis, une nouvelle loi de programmation 2015 votée le 29/12/2014 a appliqué un plan d'économie globale de 50 milliards – de 2014 à 2019. Cela se traduit uniquement pour la DGF une baisse de 1,5 milliards en 2014 qui devient en 2015 de 3,67 milliards.

Alors que la Loi de Finances 2014 portait la contribution des collectivités à hauteur de 1,5 Md€ pour 2014, celles-ci vont devoir supporter une nouvelle contribution évaluée à 11 Md€ entre 2015 à 2017 et pour la seule année 2015 à 3,67 Md€. **Pour la Ville de Nogent sur Marne, cette nouvelle mesure, à elle seule, ampute les ressources de la collectivité de + de 1M€ ce qui équivaut à 4,5 points d'impôts.**

Les budgets 2014-2017 seront donc des budgets à risque pour les collectivités, la décision subite, brutale et arbitraire du gouvernement d'amputer les dotations de l'Etat de 11 Md€ a pris les collectivités par surprise.

Les Maires ont, en effet, fait campagne en 2014 sans savoir que l'Etat allait, après la Loi de Finances 2014, changer les règles de financement.

Il ne faudrait pas que la contribution qui pourrait sembler naturelle et normale des collectivités à la réduction des déficits conduise à une réelle impasse budgétaire pour la grande majorité des villes de plus de 10 000 habitants.

Les conséquences seront importantes pour tous car cette spoliation sera difficile à absorber sans mesure d'urgence si nous souhaitons conserver la qualité des services publics à la population.

Rappelons que la part de la dette des collectivités locales représente 9,5% des déficits publics alors qu'il nous est demandé de faire un effort de 25%.

La réduction importante et imprévue de la Dotation Globale de Fonctionnement **conduira à un transfert de l'impopularité fiscale sur les collectivités territoriales.** Il est à signaler d'ailleurs, que la réforme des dotations en cours ne doit pas (six associations d'élus locaux viennent d'intervenir auprès du gouvernement) se résumer à la suppression de certaines recettes **fiscales en confondant la révision des règles d'attribution de la DGF et la péréquation des collectivités au déficit public.** **La réforme de la DGF et de la péréquation ne devra pas être faite sans une négociation préalable globale sur la baisse des dotations de l'Etat et l'évolution par strate des finances locales.**

En ce qui concerne l'investissement nous sommes dans l'attente de la réunion AMF/Gouvernement du 5 mars prochain à Matignon.

Il faut rappeler que l'investissement public est le dernier moteur de la croissance. Il est porté à 70% par les collectivités locales, dont 58% par le bloc communal. Or c'est sur celui-ci que va porter l'essentiel de l'effort.

II - A Nogent, pour les investisseurs, nous allons tenter, malgré une diminution de 30 % du volume 2015 et le glissement sur 2 à 3 ans de certains projets, de maintenir comme les années passées un effort correct en matière d'investissement public.

La raréfaction de la ressource, l'augmentation mécanique des prix à la consommation, l'impact des mesures gouvernementales en faveur des catégories les plus basses de la fonction publique (revalorisation des salaires des catégories C, rythmes scolaires...) ainsi que le relèvement du taux de cotisations « charges patronales » nous imposent de réduire nos coûts de fonctionnement de manière drastique : au total 2015 + 400 000 €. Il faut ajouter + 560 000 € de pénalités SRU supplémentaires, sans compter les autres contraintes (accessibilité, handicap, haut débit...)

L'optimisation et la mutation des compétences de notre administration, lancée depuis près de 2 ans, devra permettre de limiter l'évolution de nos charges, voire de les diminuer sans remettre en cause la qualité des services à la population.

Au cours l'exercice 2015 et les 3 années suivantes, l'e-administration sera au cœur des déploiements de nouveaux dispositifs, pour favoriser la participation de chacun à la vie de la commune.

Notre engagement en faveur du développement durable et de mise en œuvre des transitions énergétiques écologiques se concrétise par la recherche de solutions pérennes en matière d'économie d'énergie et nos équipements futurs répondront au label HQE (Haute Qualité Environnementale). Il en va de la réduction des dépenses d'exploitation pour les prochaines années.

III - LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le cycle budgétaire des collectivités est rythmé par l'élaboration de différents documents comptables et financiers présentés et votés par l'assemblée délibérante pour l'organisation, l'activité des services et l'aménagement de la collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, participe à l'information des élus et de la population sur les investissements projetés, la fiscalité, l'endettement et tout élément financier permettant une appréciation des finances de la commune.

Ce débat doit avoir lieu dans le deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires dans une mise en perspective pluriannuelle proposée pour l'exercice.

Les enjeux budgétaires auxquels est confrontée la commune sont importants, baisse historique des dotations de l'Etat, augmentation mécanique des prix, décisions gouvernementales en matière de :

- revalorisation des agents de catégorie C,
- construction de nouveaux logements sociaux, (pénalités SRU et surcharge foncière)
- accès des territoires au très haut-débit,
- accessibilité des équipements publics... (plan pluriannuel jusqu'en 2019)

qui rigidifient les dépenses de la ville.

Le budget de la collectivité doit faire face à des ressources en diminution et des charges, même contenues, à la hausse. Cette situation a pour effet, de baisser l'autofinancement et l'épargne brute ce qui impactera directement les investissements.

Notre principal défi, pour les années à venir, sera de répondre aux exigences de la population en matière d'équipement, d'absorber les évolutions mécaniques des charges de gestion courante, d'absorber les transferts de charges en année pleine comme la réforme des rythmes scolaires, l'embauche de contrats aidés à la demande de l'Etat et d'anticiper la réforme territoriale et ses conséquences financières.

Ces ajustements nécessiteront un recours à l'emprunt plus important, faute d'autofinancement suffisant, et dans une moindre mesure le recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Dans un contexte où la raréfaction de la ressource sera de plus en plus prégnante dans la construction des futurs budgets locaux, l'organisation et la montée en compétences des savoirs faire de chacun sera l'enjeu majeur des années à venir pour maîtriser les flux financiers, simplifier l'accès à l'administration et répondre aux exigences de nos concitoyens en matière d'accueil, de service et d'aménagement du territoire.

IV - Il nous faut faire face à un véritable défi :

Pour boucler le BP 2015, il sera proposé un partage des efforts entre la baisse des charges de fonctionnement, la réactualisation de certains tarifs de services publics et une augmentation des taxes locales de 3 %. C'est à ce prix que nous arriverons à maintenir la qualité et la richesse des services à la population.

Pour maintenir un niveau de service de qualité, absorber les augmentations générées par les décisions de l'Etat et intégrer une perte conséquente de nos recettes supérieure à 1 M€. La rationalisation de nos charges engagée depuis 2013 ne permet pas encore d'en compenser les effets. D'ores et déjà nous nous engageons vers un plan pluriannuel de baisse des charges qui pourrait à terme se traduire, si nous ne réussissons pas collectivement, par une diminution des services à la population.

La baisse des charges de fonctionnement doit s'accompagner d'une hausse de nos recettes. Cela nous conduit dès à présent à augmenter les tarifications de certaines de nos prestations, et nous envisageons, comme annoncé en début d'année, d'appliquer chaque année une revalorisation de nos tarifs à hauteur du taux d'inflation.

Chacun d'entre nous doit participer à cet effort. En premier lieu, l'administration dont la feuille de route impose qu'elle s'attache à garantir le niveau des charges courantes à celui du réalisé de l'exercice précédent soit une enveloppe de 10 M€. Les charges de personnel qui ne devront pas excéder

le seuil de 23,5 M€. Les associations qui devront orienter leurs activités avec des dotations en baisse de 1 à 5% du montant demandé en fonction de leur situation financière.

Les Nogentais seront également mis à contribution par une hausse de la fiscalité de l'ordre de 3%.

Du fait de la situation économique et surtout de la décision de l'Etat de lancer la révision des règles de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la péréquation qui pourraient conduire à de nouvelles baisses de dotation dans le cadre d'une évolution contrainte des finances locales, il est difficile de prendre l'engagement de ne pas envisager d'autres hausses de fiscalité, pendant les 3 années à venir, pour le cas où notre programme pluriannuel d'optimisation des services ne serait pas à la hauteur de nos attentes !

La préparation du budget de l'exercice 2015 doit, en résumé, répondre aux engagements suivants :

- ↳ Baisse des charges courantes
- ↳ Limitation à environ 3% du taux de fiscalité directe
- ↳ Maintien de la qualité des services à la population
- ↳ Développement et modernisation des infrastructures
- ↳ Réalisation du contrat de programme «Nogent-Baltard »
- ↳ Développement du numérique pour favoriser la relation citoyen
- ↳ Poursuite du programme d'optimisation des services

L'engagement 2015 porte sur la réduction de nos charges réelles afin de pondérer la perte cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement soit + 1 M€ (sans rythmes scolaires) pour la ville de Nogent sur Marne et de préserver un autofinancement prévisionnel à hauteur de 2,5 M€.

Enfin, comme chaque année, la Ville proposera la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2014, tant en fonctionnement qu'en investissement, résultats visés et validés par Mme la Trésorière Principale du Perreux sur Marne.

V - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS

Les orientations qui préfigurent le budget de l'exercice 2015 s'articulent autour des axes suivants :

- Une hausse de la fiscalité maîtrisée à environ 3%, et un maintien de la politique volontariste d'abattements
- Une baisse drastique de nos charges de fonctionnement (baisse de moitié des heures supplémentaires, gel des embauches, suppression de plusieurs jours chômés, diminution du nombre de contractuels de - 10 %.....)
- Un contrôle de l'encours de la dette par un nouvel emprunt limité au montant du remboursement de la dette en capital
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement visant à offrir à nos concitoyens une ville attractive, dotée d'équipements de proximité performants, dans le respect de la qualité environnementale et dans l'optique d'une transition énergétique.

La raréfaction des recettes perçues par les collectivités impliquant une baisse de l'épargne brute, la réforme des rythmes scolaires qui constitue un surcoût pour les collectivités, conduisent à l'élaboration d'un budget 2015 tourné vers la maîtrise et la baisse des charges courantes, et de la masse salariale.

Cette année nous réaliserons les investissements programmés tels que le Stadium, les aménagements relatifs à la Cité Nogent/Baltard, l'e-administration, répondant aux engagements de l'agenda 21 municipal.

Le BP 2015 sera celui du partage des risques à court et à moyen terme avec une vigilance accrue sur les recettes, mais surtout sur les chapitres 011 et 012 qui devront être réduits et maîtrisés sur 3 ans.

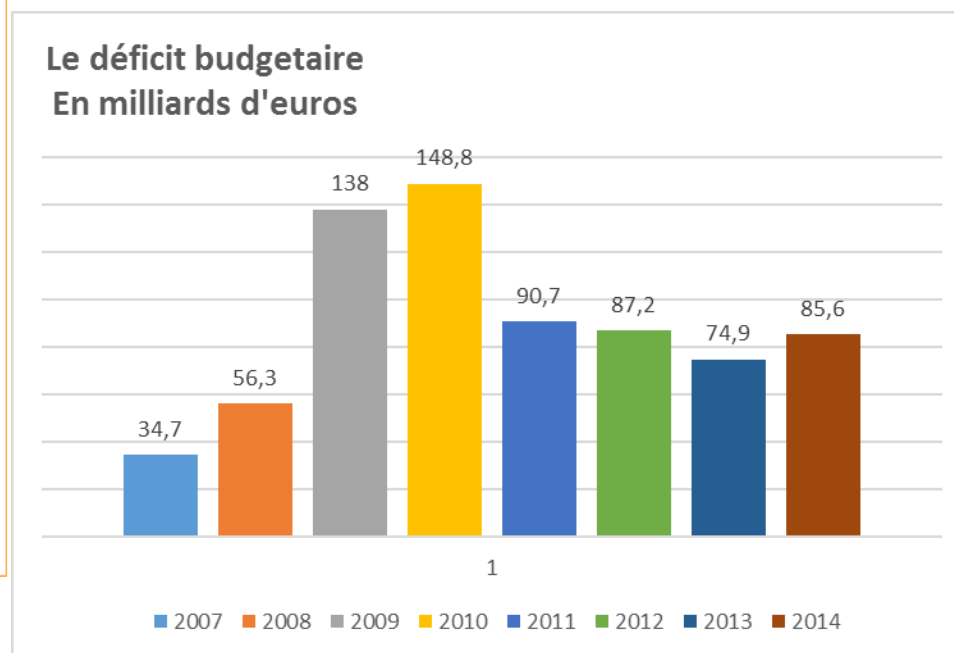
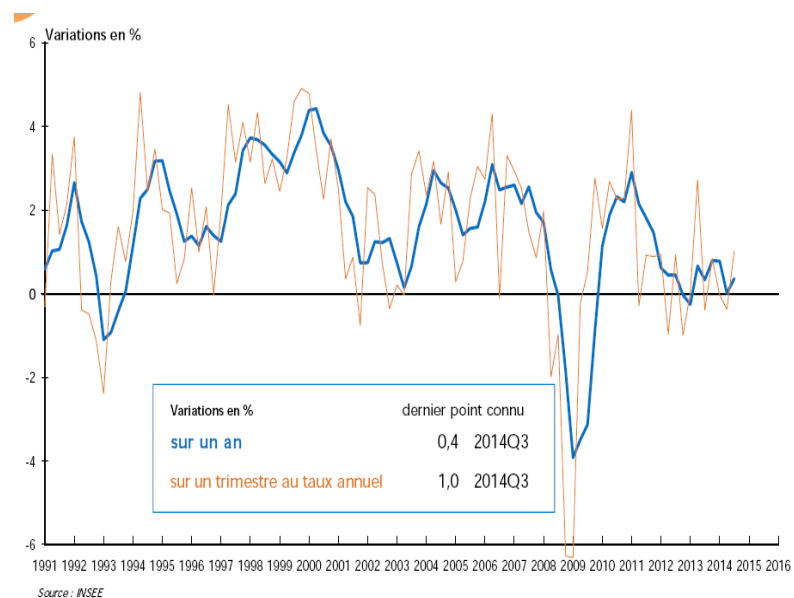
I – SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'économie mondiale connaît une timide croissance grâce à la reprise constatée aux Etats-Unis qui restent toutefois captifs de la stagnation de la zone euro. Par ailleurs les risques géopolitiques accrus et les faibles perspectives à court terme de la zone euro-groupe ne favorisent pas la reprise attendue.

A la fin de l'année 2014 le produit intérieur brut de la France a connu une légère embellie grâce aux effets conjugués de la baisse du prix du pétrole, de la dépréciation de l'euro et des taux d'intérêt très faibles. Cette situation laisse présager une croissance modérée pour 2015 puisque de nombreuses contraintes pèsent encore sur l'activité économique avec un taux de chômage à un niveau élevé, une consommation des ménages atone, une baisse d'activité dans le secteur du bâtiment, une perte de parts de marché à l'exportation.

De façon prudente, la Commission européenne a annoncé qu'elle prévoyait 1% de croissance pour la France en 2015, croissance légèrement inférieure à celle de l'ensemble de la zone euro estimée à 1,3% alors que le FMI estime une prévision pour la France de 0,9% en 2015.

Conforme aux estimations de l'Insee, le taux de croissance de la France pour 2014 est estimé à 0,4%. A noter que la réduction du taux de chômage ne pourra être obtenue qu'à partir d'une croissance supérieure à 1,8%.



En 2014, l'investissement productif a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes. Cette hausse est liée notamment à la politique de soutien aux entreprises (baisses de cotisations et d'impôts) engagée par le gouvernement. Pour 2015, selon une enquête menée par l'INSEE, les industriels prévoient une augmentation de + 3% de leurs investissements.

II – LA LOI DE FINANCES 2015

La Loi de Finance 2015 repose sur une hypothèse de croissance de 1% après +0,4% en 2014 et une inflation modérée de +0,9% contre 0,5% en 2014. Celle-ci prévoit un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017, dont 21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards supplémentaires en 2016 et 2017. La mise en œuvre de ce plan d'économies doit permettre de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2% sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts).

L'Etat s'est engagé par la Loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 à ramener le déficit public de 4,4% du PIB en 2014 à 4,1% en 2015, 3,6% en 2016, 2,7% en 2017, 1,7% en 2018 et 0,7% en 2019. Cette réduction s'appuie sur un plan d'économie de 50 Md€ entre 2015 et 2017.

Impactée de façon significative, la baisse de la dotation globale de fonctionnement, principale ressource transférée par l'Etat au bloc communal, pèsera lourd sur les équilibres budgétaires des collectivités locales. Alors que le poids de la dette des collectivités locales, dans les déficits publics, n'excède pas 4,1% de la dette nationale, celles-ci se voient contraintes, de fait, de supporter l'effort cumulé (2014-2017) le plus lourd.

	Communes : 70%	EPCI : 30%	Total bloc communal
Contribution 2015	1 450 M€	621 M€	2 071 M€
Rappel contribution 2014	588	252	840

III – LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

a) La Dotation Globale de Fonctionnement

Après une baisse de 1,5 Mds € en 2014, le bloc communal devra à nouveau supporter une baisse de sa dotation globale de fonctionnement de 3,67 Md€ en 2015 soit -8,8% qui viennent se cumuler à celle déjà subie en 2014. Soit depuis 2013, dernière année avant la baisse de la DGF de -11,8%. Cette baisse représente 1,91% des ressources réelles de fonctionnement des collectivités de 2013.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2015 (53,20 Md€) est calculé comme suit :

Prélèvement lié à la contribution 2015 des CL au redressement des finances publiques	- 3 670 000 000 €
Minorations liées aux ajustements opérés sur la DGF des départements	- 7 537 857 €
Majoration destinée au financement de la hausse de DSU/DSR/DNP	+ 163 500 000 €

= Montant de la DGF pour 2015

= 36 607 053 000 €

b) Modification de la dotation forfaitaire

Afin de simplifier le calcul de la dotation forfaitaire des communes, jusqu'alors composée de 5 composantes, la Loi de Finances instaure la globalisation de ces 5 composantes pour les regrouper en une seule dotation en 2015.

Année 2014	Composition de la Dotation forfaitaire des communes	Critères utilisés
5 composantes de la dotation forfaitaire	Dotations de base Dotations superficielles Complément de garantie Compensation par salaire (CPS) Dotations parcs naturels	Population DGF Superficie Figé Figé Superficie
2 écrêtements*	Ecrêtement du complément de garantie Ecrêtement de la compensation part salaire (CPS)	Potentiel fiscal/hbt CPS
2 minorations appliquées à la dotation forfaitaire	Contribution au redressement des finances publiques 2014 Participation au financement des missions de préfiguration	Recettes Réelles de fonctionnement (RRF) Dotation forfaitaire

Ecrêtements permettant de financer mes hausses de DGF liées aux variations de population, à l'évolution de l'intercommunalité et à la progression de la péréquation

Année 2015	Composition de la Dotation forfaitaire des communes	Critères utilisés
2 composantes	Dotations forfaitaires perçues en 2014 (y compris la contribution au redressement des comptes publics de 2014 et hors participation au financement des missions de préfiguration) Part variable en fonction des variations de population	Figé Population DGF
1 écrêtement *	Ecrêtement de la dotation forfaitaire de manière péréquée (plafond fixé à 3%)	Potentiel fiscal/hbt
2 minorations	Contribution au redressement des finances publiques 2015 Participation au financement des missions de préfiguration	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) Dotation forfaitaire

Ainsi pour 2015, la dotation forfaitaire 2015 sera calculée comme suit :

DF 2015	=	Ecrêtement pour les seules communes dont le potentiel fiscal par habitant est > à 75% de la moyenne nationale	+	Actualisation liée à l'évolution de la population	-	Contribution 2015 +prélèvement au titre du financement de la mission de préfiguration du Grand Paris
---------	---	---	---	---	---	--

A cela s'ajoute un taux de minoration de -23% pour 2015, (-13,6% en 2013, -22% en 2014) qui sera appliqué à toutes les attributions individuelles versées au titre des compensations servant de variables d'ajustement et constituées :

- * des compensations d'exonérations de la taxe foncière
- * de la cotisation foncière des entreprises,
- * de la cotisation sur la valeur ajoutée,
- * de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
- * de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale des départements et des régions

De plus, un effort financier en faveur de la péréquation dite « verticale » est consenti (+307 M€). Celle-ci est alimentée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (DSU- DSR-DNP- DPD)*, son financement est imputé sur la minoration des variables d'ajustement.

Le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (péréquation horizontale) atteindra 780 M€ en 2015, soit une progression de +36%. Le FPIC doit atteindre un volume de 2% des recettes de fonctionnement en 2016.

La péréquation dite « horizontale » est alimentée par un prélèvement sur les recettes des collectivités et redistribuées entre elles. Constituées du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du Fonds de solidarité entre communes de la région Ile de France (FSRIF), celles-ci sont alimentées à hauteur de 780 M€ (+210 M€) et 270 M€ (+20 M€).

Jusqu'alors le FSRIF bénéficiait d'un dispositif de plafonnement de la contribution des communes à 150% (*valeur 2015*) de la contribution 2009. A compter de 2015, ce plafonnement est supprimé. Toutefois, pour en atténuer les effets cumulés de la hausse des ressources du fonds et de la disparition du mécanisme de plafonnement, la loi de finances 2015 limite l'augmentation des prélèvements individuels à 50% de la hausse du montant du fonds, soit 10 M€ en 2015.

*Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Dotation de péréquation des départements

Il ne faut pas oublier que la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne prend à sa charge le versement du FPIC et du FSRIF, en lieu et place des communes, ce qui pourrait ne plus être le cas après la création de nouveaux territoires et de la Métropole du grand Paris.

IV – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

1) Evolution des budgets entre 2012 et 2014

Le fonctionnement

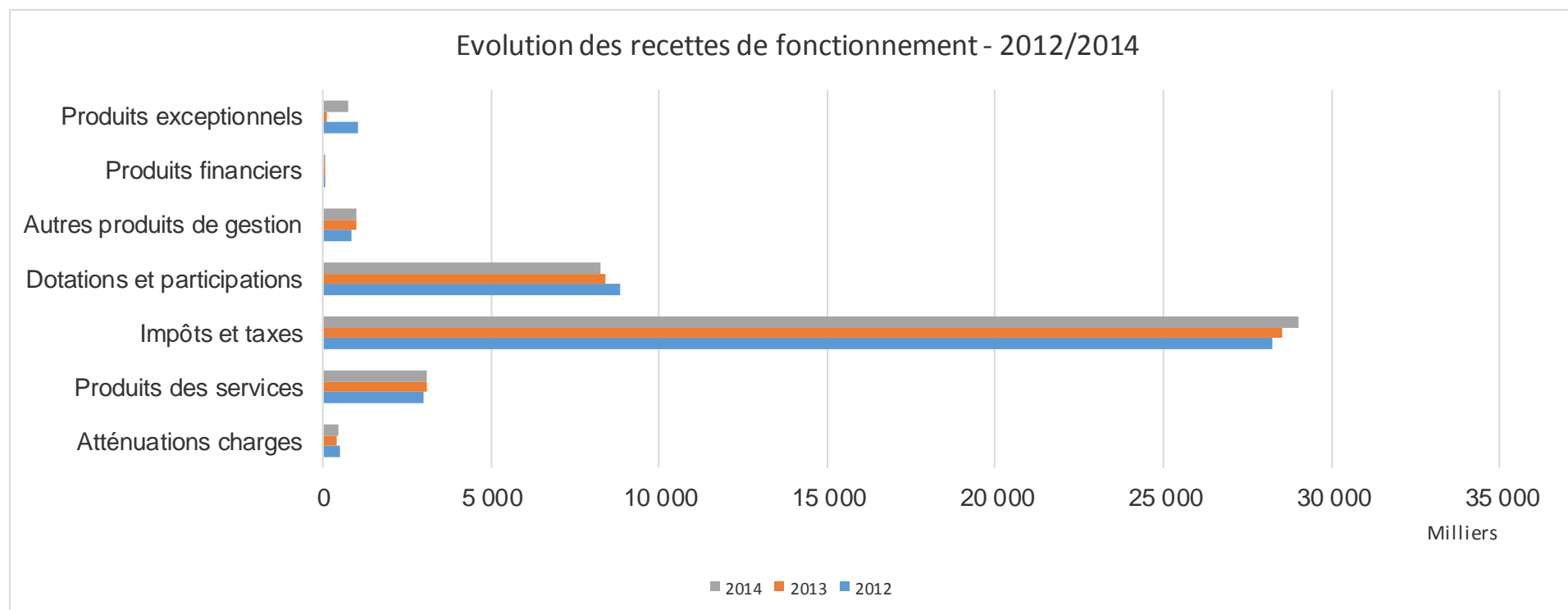
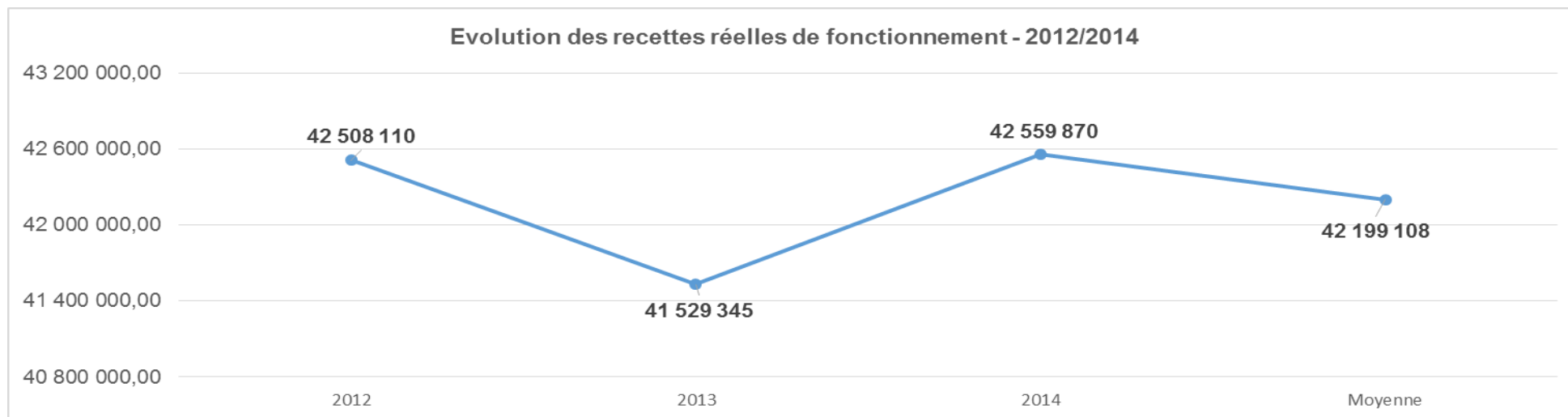
RECETTES	2012			2013				2014 Prévisionnel				% 12/14
	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	% Evolution 2012/2013	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	% Evolution 2013/2014	
	39 920 065,00	42 508 110,15	106,48	40 577 312,00	41 529 344,63	102,35	2,90	40 513 903,81	42 559 870,28	105,05	2,48	
013	367 380,00	493 121,81	134,23	375 436,00	389 166,27	103,66	-21,08	339 001,14	431 369,95	127,25	10,84	-12,52
70	2 618 270,00	2 986 611,12	114,07	2 910 525,00	3 073 248,63	105,59	2,90	2 839 771,00	3 086 129,11	108,68	0,42	3,33
73	27 293 576,00	28 254 266,28	103,52	27 709 286,00	28 511 823,60	102,90	0,91	28 236 378,00	29 029 309,91	102,81	1,81	2,74
74	8 708 349,00	8 842 649,98	101,54	8 602 131,00	8 378 026,87	97,39	-5,25	8 043 137,00	8 274 169,03	102,87	-1,24	-6,43
75	747 635,00	826 560,61	110,56	856 434,00	969 815,03	113,24	17,33	944 616,67	964 703,99	102,13	-0,53	16,71
76	10 000,00	69 789,94	697,90	20 000,00	79 673,16	398,37	14,16	20 000,00	20 009,61	100,05	-74,89	-71,33
77	174 855,00	1 035 116,41	591,99	103 500,00	127 591,07	123,28	-87,67	91 000,00	754 178,68	828,77	491,09	-27,14

Sur la période 2012/2014, l'évolution des recettes de fonctionnement est peu dynamique, la moyenne se situant autour de 42 M€ annuel. Le pic enregistré en 2014 provient des recettes exceptionnelles (remboursement d'assurances – jugements en faveur de la collectivité) et plus particulièrement de la vente du 76 rue des Héros Nogentais au profit de l'UDSM du Val de Marne pour 430 000 €.

Pour les années à venir, la tendance actuelle risque de se confirmer, due notamment à la baisse programmée des dotations de l'Etat. La hausse tarifaire des locations et de certaines prestations organisées par la Ville ne compensera que partiellement cette dégradation.

Les principales recettes proviennent de la fiscalité ménages qui représentent 50,48% de nos recettes réelles et des dotations, dont la DGF qui constitue à elle seule, 13,30%.

Les produits des services ne représentent qu'une faible part de nos recettes soit 7,25% de nos recettes (droits périscolaires, stages SMS, publicité, colonies de vacances...)



DEPENSES	2012			2013			2014 Prévisionnel				% 12/14	
	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	% Evolution 2012/2013	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé		% Evolution 2013/2014
	40 304 286,64	38 248 681,00	94,90	40 583 818,62	38 489 186,15	94,84	0,63	40 843 274,76	38 828 872,07	95,07		0,88
011	11 044 970,00	9 591 262,69	86,84	10 598 986,00	9 496 968,46	89,60	-0,98	10 850 538,00	9 418 274,19	86,80	-0,83	-1,80
012	22 190 857,00	22 156 224,59	99,84	23 347 389,00	22 547 013,61	96,57	1,76	23 287 743,00	23 036 555,44	98,92	2,17	3,97
65	5 578 988,00	5 328 446,84	95,51	5 312 923,00	5 265 588,09	99,11	-1,18	5 547 385,00	5 428 763,18	97,86	3,10	1,88
66	909 442,00	885 779,48	97,40	889 867,00	869 703,89	97,73	-1,81	849 122,05	837 589,52	98,64	-3,69	-5,44
67	142 372,00	65 955,03	46,33	82 760,00	61 879,92	74,77	-6,18	125 645,00	89 489,74	71,22	44,62	35,68

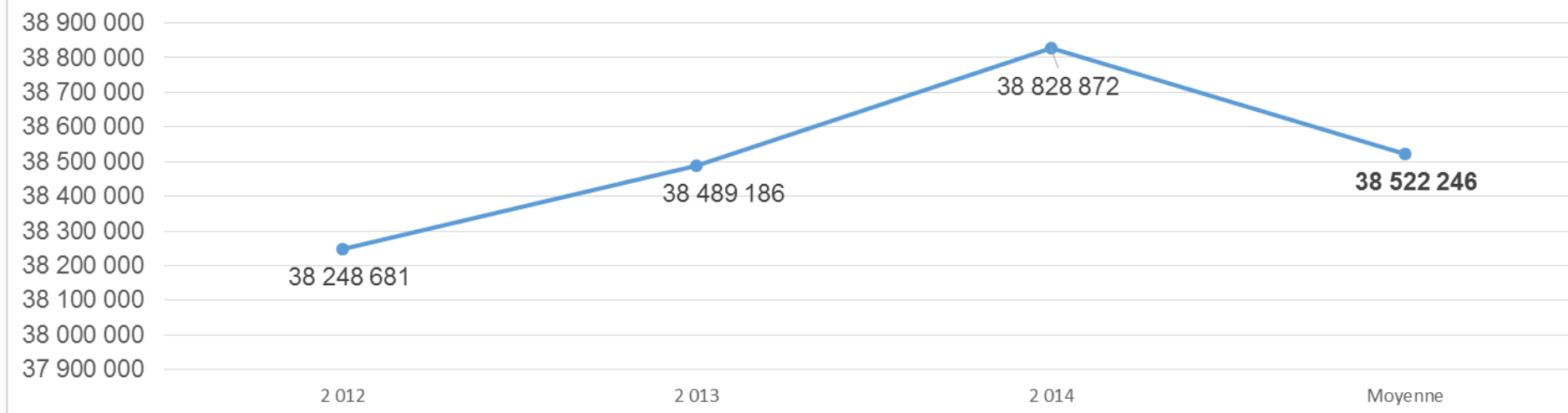
L'évolution des charges réelles sur la période 2012-2014 est faible et se situe à 1,52%. Les axes d'améliorations organisationnelles et fonctionnelles engagées en 2013 commencent à produire leurs effets puisque l'évolution annuelle est proche du taux d'inflation constaté sur chaque période malgré des dépenses soumises à la hausse mécanique des prix (énergie, contrats de services, matériels, ...) et des décisions gouvernementales en matière de gestion des ressources humaines (revalorisation des catégories C constituant la plus forte part de la masse salariale, des taux de charges sociales et l'évolution mécanique du GVT).

Les charges de personnel ont été impactées, en 2014, par la revalorisation des catégories A et B ainsi que par l'augmentation réglementaire du taux de CNRACL, augmentant de fait la masse salariale de la collectivité qui représente à la clôture de l'exercice 2014, 59,33% des charges réelles de fonctionnement.

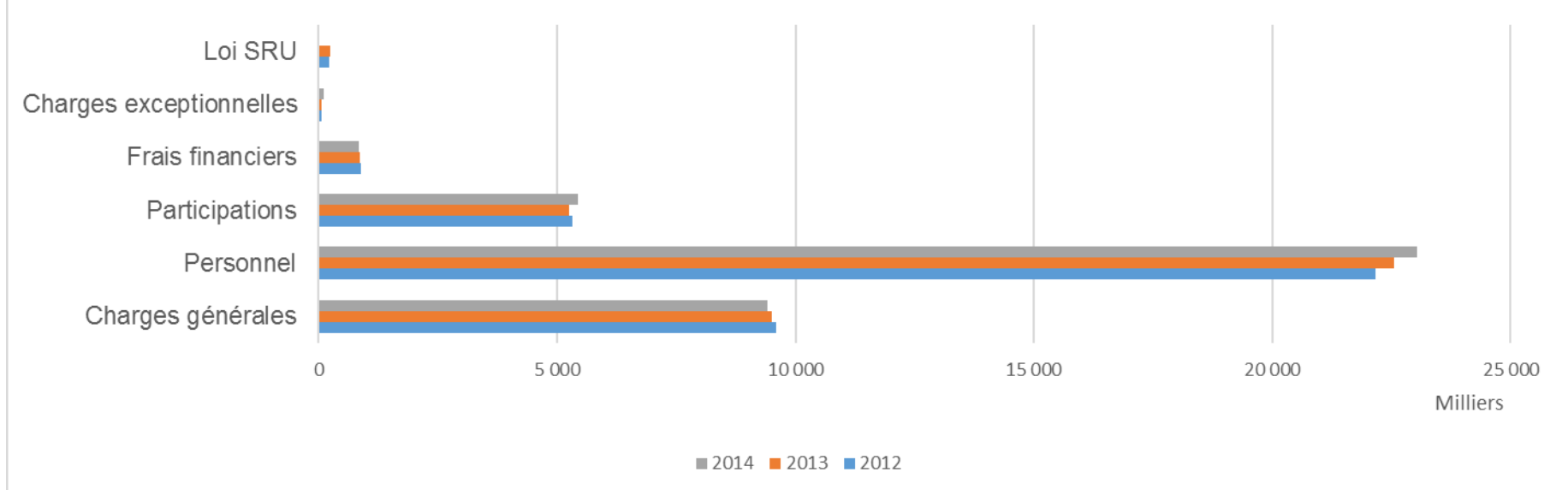
La maîtrise de la dette, l'encours étant stabilisé à 20 M€, permet de constater une diminution des frais financiers, malgré une dette principalement à taux fixe, donc plus rigide mais plus sûre, qu'une dette à taux variable. Une renégociation de notre encours est à ce jour inenvisageable pour maintenir un même niveau de frais financiers. En effet, le coût des pénalités de sortie du taux fixe nécessiteraient un refinancement des frais par un rallongement de la durée de remboursement des prêts, sans garantie sur la durée résiduelle, que le taux variable reste à un niveau historiquement bas. Cette éventualité sera envisagée dans les années à venir.

Le chapitre charges exceptionnelles constate le rattachement de la participation de la Ville au déficit de la Zac de la Poste décision votée par le conseil municipal en date du 16 décembre 2014.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement - 2012/2014



Evolution des dépenses de fonctionnement - 2012/2014

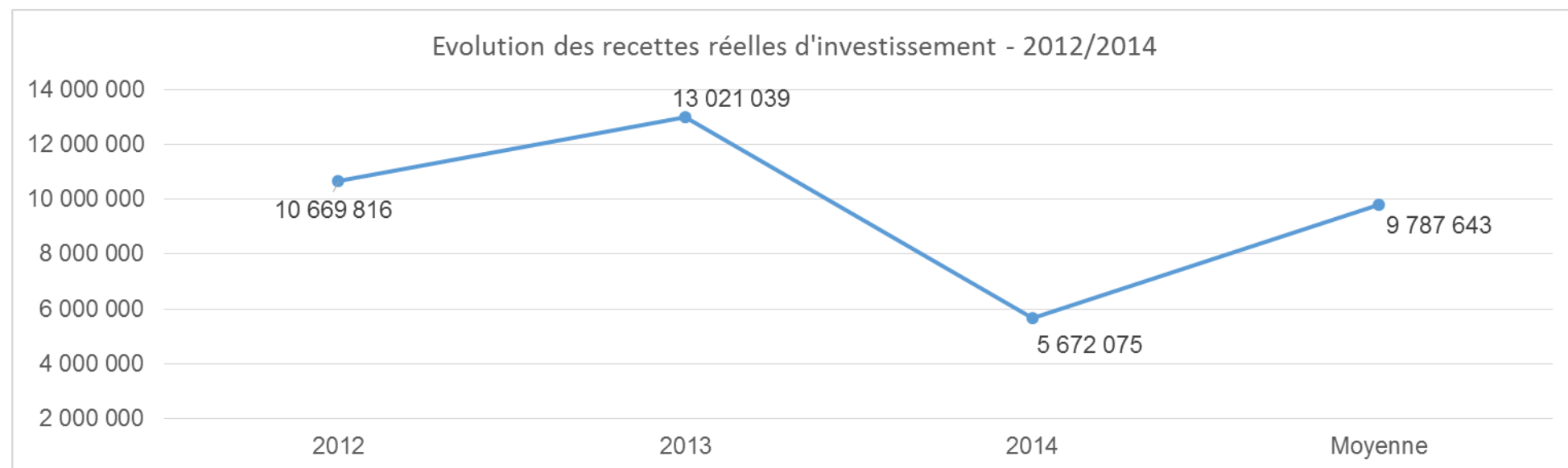


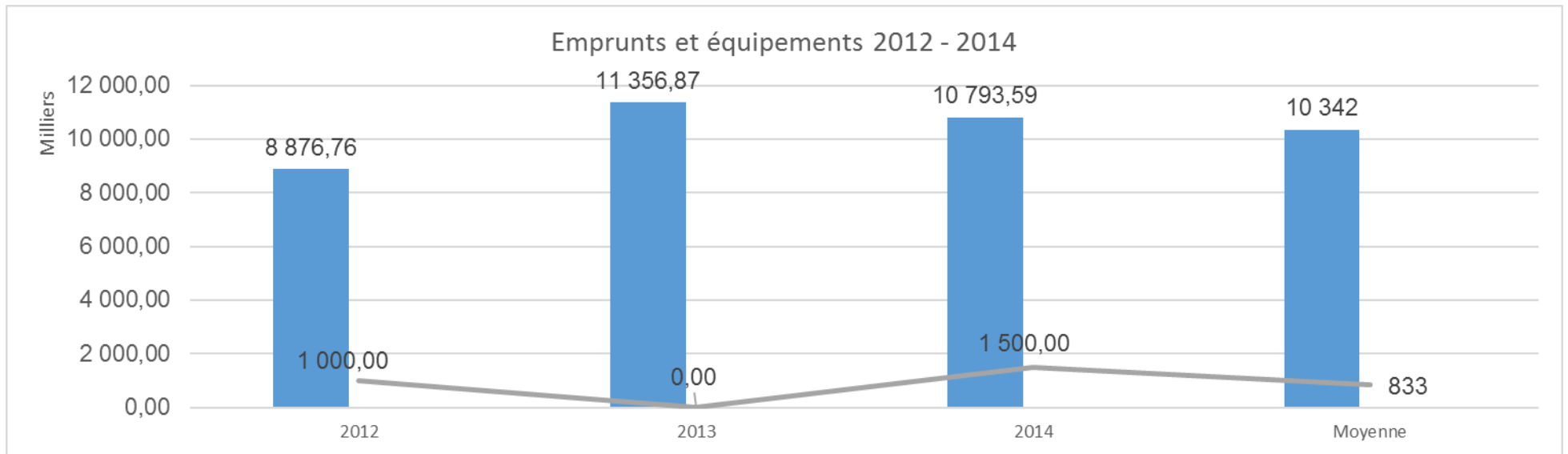
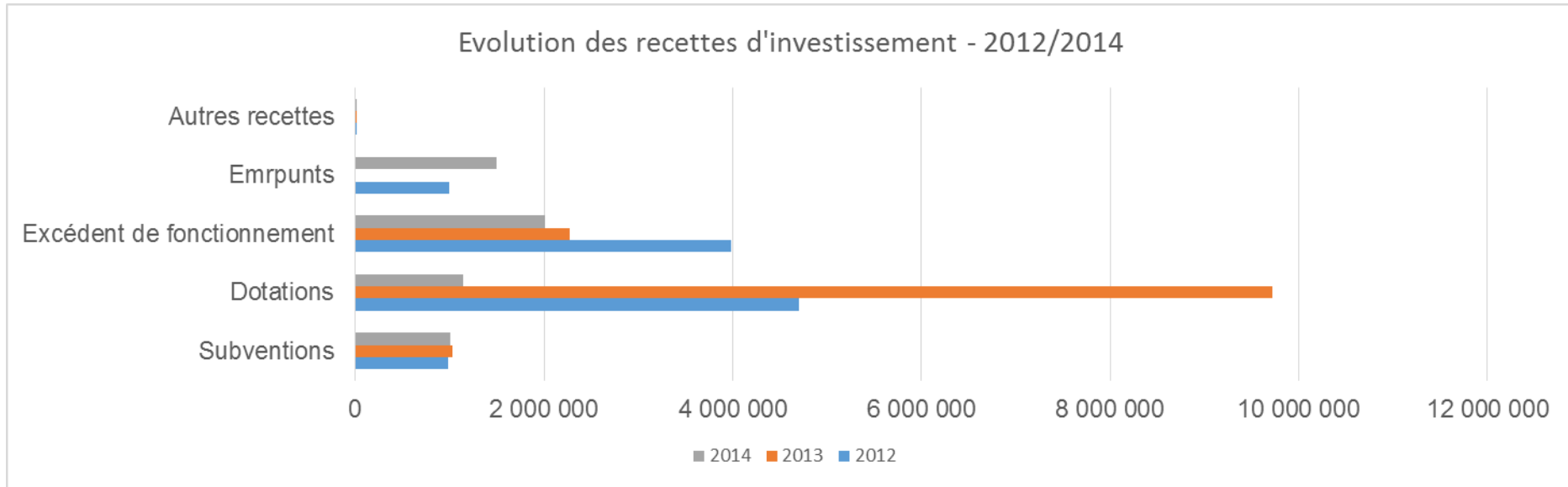
L'investissement

Recettes	2012			2013			2014 Prévisionnel				% 12/14	
	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	% Evolution 2012/2013	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé		% Evolution 2013/2014
		22 165 680,45	10 669 816,01	48,14	26 287 838,12	13 021 038,77	49,53	22,04	20 310 841,14	5 672 074,83		27,93
10	8 348 225,25	8 675 409,25	100,91	11 152 678,12	11 986 393,30	107,48	155,23	3 644 325,14	3 154 296,53	86,55	-73,68	-32,84
13	1 478 166,20	986 872,31	66,76	2 965 160,00	1 031 355,89	34,78	4,51	2 179 916,00	1 008 458,29	46,26	-2,22	2,19
16	1 185 000,00	1 006 492,73	84,94	2 175 000,00	3 289,58	0,15	-99,67	4 003 100,00	1 505 964,81	37,62	45 679,85	49,62

Les recettes réelles d'investissement ne progressent que faiblement sur la période 2012/2014. Cette progression résulte principalement du PLD perçu en 2013 pour l'opération « Nogent/Baltard » et du prélèvement sur l'excédent de fonctionnement compensant le déficit cumulé constaté en année N-1.

Les subventions attachées aux opérations d'investissement sont faibles et ne représentent que 13,23% des engagements financiers sur la période de référence. Sur cette même période la ville a réalisé 2 500 0000 € d'emprunts nouveaux soit 11% du coût des travaux réalisés.

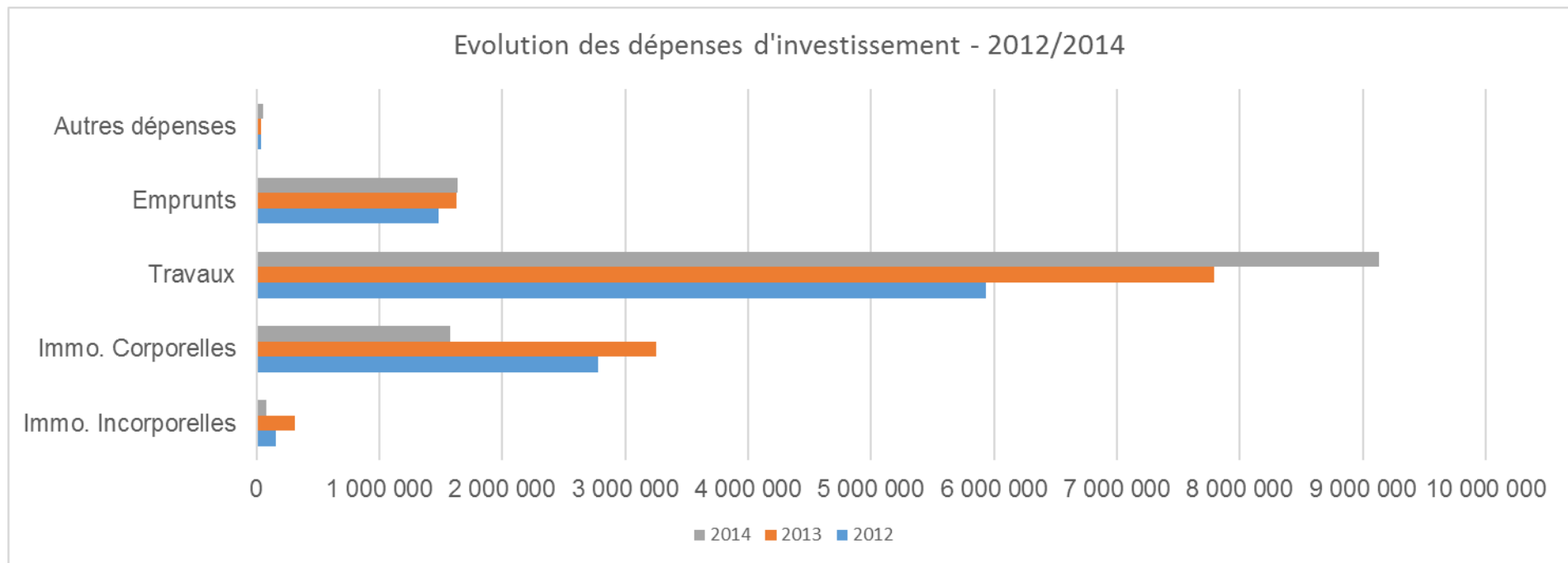
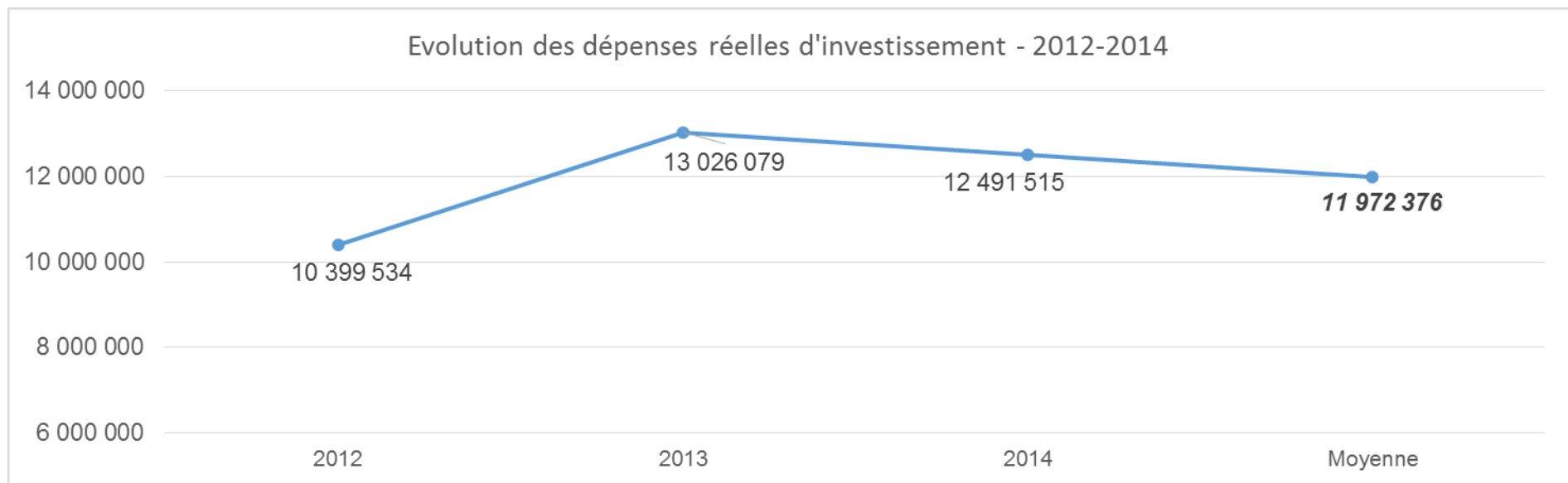




Dépenses	2012			2013			2014 Prévisionnel				% 12/14	
	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé	% Evolution 2012/2013	Budgété	Réalisé	% BP Réalisé		% Evolution 2013/2014
	25 041 040,58	10 399 534,18	41,53	31 799 412,13	13 026 078,51	40,96	25,26	26 527 946,42	12 491 515,11	47,09		-4,10
16	1 486 041,31	1 480 684,11	99,64	1 681 788,00	1 628 727,53	96,84	10,00	1 643 100,00	1 639 628,78	99,79	0,67	10,73
20	461 517,60	154 519,34	33,48	647 016,99	310 506,23	47,99	100,95	319 156,38	78 466,82	24,59	-74,73	-49,21
21	13 410 996,01	2 784 702,05	20,76	15 008 466,07	3 250 797,82	21,66	16,74	12 445 761,81	1 579 118,22	12,69	-51,42	-43,29
23	9 365 753,09	5 937 537,12	63,40	14 161 040,58	7 795 564,21	55,05	31,29	12 036 897,23	9 136 001,29	75,90	17,19	53,87

Sur la période de référence, des équipements nouveaux ont été réalisés et répondent aux attentes de nos concitoyens. Ainsi, la nouvelle Maison des Associations accueille désormais, dans des conditions optimales, les activités associatives. La réalisation de la crèche Moulin de Beauté élargie l'offre d'accueil « Petite Enfance » de 60 berceaux. Cette réalisation a été confiée, en délégation pour gestion, à la « Maison Bleue ». Enfin l'ouverture d'un Relais d'Assistantes Maternelles permet aux professionnelles de bénéficier d'actions personnalisées, de conseils et de formation.

La ville a réalisé suivant le plan pluriannuel retenu, l'entretien et la mise en sécurité des bâtiments administratifs, la modernisation de l'éclairage public, la réfection des voiries et le renouvellement des matériels.



Les principaux enjeux du budget 2015 :

1 - LE FONCTIONNEMENT

• LES RECETTES

Le budget prévisionnel 2015 anticipe une baisse de ses recettes de fonctionnement liée notamment au dispositif de la Loi de Finances 2015 qui impose aux collectivités locales une forte baisse des dotations versées par l'Etat. La perte prévisionnelle de DGF pour 2015 est estimée à 1 073 907 € soit la ponction opérée en 2014 au profit de la réduction des comptes publics de 314 961 € auquel s'ajoute celle de 2015 de 758 946 €.

Comme l'année précédente, la Loi de Finances fixe la revalorisation des bases fiscales à 1,009. La ville bénéficiera dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse des aides financières en faveur de l'accueil Petite Enfance, de l'accueil de loisirs sans hébergement et pour les actions menées en faveur du Handicap.

Afin de pondérer une partie des pertes de recettes, la ville appliquera une tarification pour l'usage de ses locaux notamment pour les associations et autres organismes organisateurs de stages ou autres manifestations.

La dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne reste fixée à 3 796 839 € et la dotation de solidarité est maintenue à 400 000 € comme en 2014.

En 2014, des prix en reculs couplés aux faibles taux d'intérêt ont favorisé le nombre de transactions. En 2015, les professionnels de l'immobilier estiment que les prix pourraient encore baisser d'environ 3% selon les territoires. Le maintien du crédit à des taux avantageux et une nouvelle diminution des prix de l'immobilier permettront de redonner un peu de pouvoir d'achat immobilier aux ménages. Aussi, l'estimation du produit 2015 de la taxe additionnelle aux droits de mutation est figée au montant perçu par la commune au cours de l'exercice précédent.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2015 (hors résultat reporté) est donc estimée à +1,7% par rapport aux prévisions 2014 grâce à l'apport d'un acompte sur dividende de la SAIEM à hauteur de 932 792 €. Néanmoins il convient de pondérer cet apport exceptionnel qui contribuera au financement du déficit constaté de la Zac Multusites du centre ville.

De plus, la ville opérera une reprise sur provisions constatées relative au dossier Nogentel dont la procédure est désormais forclosée à hauteur de 712 725 €.

Pour l'exercice 2015, le budget recettes absorbe une perte de dotation globale de fonctionnement de 1 073 907 €, ce qui représente environ 2,60% de nos recettes estimées. La reprise du résultat 2014 contribuera à hauteur de 6,3% des recettes totales

- **La fiscalité directe**

Les principales recettes fiscales de la ville reposent sur les taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti. Ces recettes représentent environ 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement et participent à l'activité des services à la population (Ecoles – crèches - sports – associations) et aux charges de personnel.

Dans le but de conserver le pouvoir d'achat des nogentais, pendant 8 années consécutives, la ville fait le choix de maintenir les taux d'abattements décidés par le conseil municipal : à la base, pour personnes à faibles revenus, pour charges de famille (1 et 2 personnes et 3 et +) et pour handicapés. Cette disposition est maintenue pour l'année 2015.

En 2014 :

- 14 057 foyers ont bénéficié de l'abattement général à la base de 15% soit 11 531 325 € de bases
- 7 633 foyers ont bénéficié de l'abattement pour 1 à 2 personnes à charge de 15 % soit 6 129 287 € de bases
- 910 foyers ont bénéficié de l'abattement pour 3 et + de personnes à charge de 25% soit 1 145 815 € de bases
- 1 129 foyers ont bénéficié de l'abattement spécial (faibles revenus) de 10% soit 549 502 € de bases
- 20 foyers ont bénéficié de l'abattement spécial handicapé de 10% soit 10 940 € de bases

Néanmoins, la baisse historique des dotations de l'Etat qui se poursuivra jusqu'en 2017 nous conduit, après 8 années de maintien des taux des taxes locales, à envisager une augmentation en 2015 d'environ 3%. Une telle décision équivaut à partager les efforts imposés par l'Etat en répartissant pour moitié la participation des contribuables et des services (réduction des dépenses à qualité de service équivalent). Pour 2015 les taux d'imposition devraient être fixés à :

Taxe d'habitation	15,92%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,63%
Taxe sur le foncier non bâti	71,64%

Pour 2015, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé par l'Etat à 1,009. Celui-ci correspond à l'inflation prévisionnelle prévue par la Loi de Finances soit pour 2015 : 0,9%.

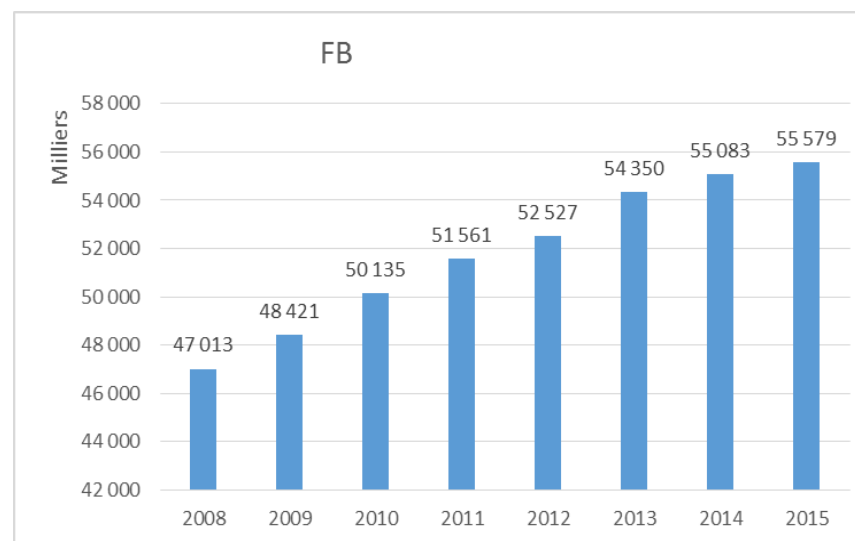
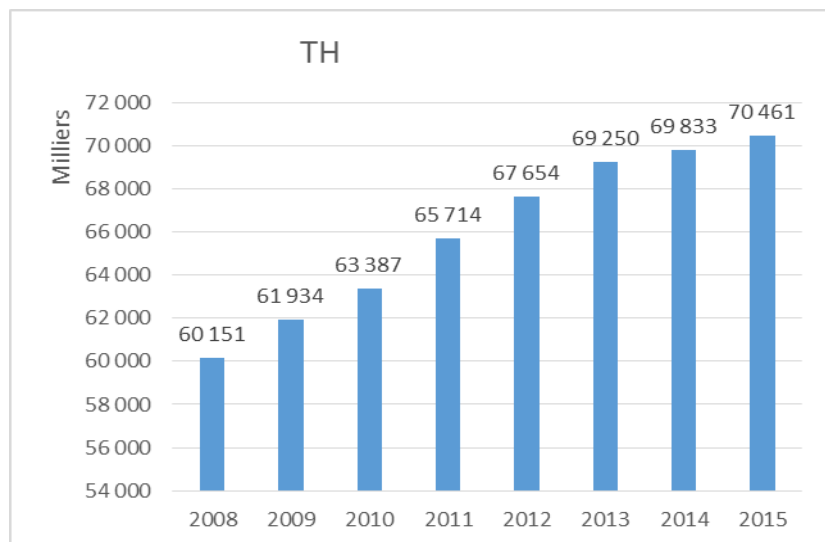
Le produit fiscal évoluera de ce coefficient. L'information communiquée par l'administration fiscale n'étant toujours pas connue, le produit estimé pour l'exercice 2015 est calculé à partir des bases définitives de l'exercice 2014. Comme chaque année, en raison de la faible valeur qui s'attache aux bases de foncier non bâti et des constructions en cours, celles-ci sont ramenées à 30 500 € (sans revalorisation de 0,9%).

	Bases définitives 2013	Bases définitives 2014	Bases estimées 2015 (+1,009)
TH	69 250 303	69 832 793	70 461 288
FB	54 350 058	55 083 217	55 578 966
FNB	37 606	30 534	30 500

Sur la base de cette estimation le produit attendu est fixé à 22 153 115 € soit 743 € par habitant
 (Base population 2015 – source INSEE Nogent)

	Bases estimées 2015	Taux 2015	Produit estimé 2015
TH	70 461 288	15.92	11 220 115
FB	55 578 966	19.63	10 911 151
FNB	30 500	71.64	21 849
	TOTAL		22 153 115

- Évolution des bases fiscales notifiées de taxe d'habitation et de foncier bâti depuis 2008 et estimées pour 2015



A ce jour, les informations concernant les éléments de référence pour les taxes locales de 2015 ne sont pas communiquées par l'administration fiscale. Il s'agit donc d'une estimation réalisée à partir des données 2014 pour établir les bases prévisionnelles.

A titre d'information pour le département du Val de Marne les taux moyens communaux constatés en 2014

Département	Taux moyens TH	Taux moyens FB	Taux moyens FNB
Val de Marne	23,44%	20,06%	58,97%

- La fiscalité indirecte

- la dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne fixée chaque année à 3 796 839 € et réajustée en année N+1 si nécessaire. L'attribution de cette compensation est égale au produit de la taxe professionnelle perçu par la collectivité en 2000, date à laquelle fut créée la Communauté d'Agglomération à taxe professionnelle unique. Cette compensation est diminuée du coût des charges transférées. Celle-ci ne peut être indexée mais est recalculée à l'occasion du transfert de nouvelles charges.
- la dotation de solidarité dont le montant est librement fixé par l'EPCI est figée depuis 2014 sur décision du Conseil Communautaire à hauteur de 400 000 €. Depuis cette date elle ne peut être réajustée en fonction des résultats constatés au compte administratif de N-1.

- la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, (instituée par la loi du 7 décembre 2010 dite Loi NOME). Celle-ci est calculée non plus sur le prix mais sur les kWh consommés sur lesquels un coefficient multiplicateur est appliqué sans pouvoir excéder, à compter du 1^{er} janvier 2015, 8,5%. Cette taxe est collectée, au profit de la collectivité, par le SIPPEREC qui la lui reverse dans les deux mois suivant le trimestre concerné, déduction faite des frais de gestion (1%). Le produit estimé pour 2015 est fixé à 600 000 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est de 1,20% (valeur 2013) pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Malgré une légère reprise du marché de l'immobilier, observé fin 2014, les droits de mutation restent soumis aux lois du marché. La tendance pour 2015 anticipe une reprise modérée de l'immobilier du fait de la baisse des prix et des taux d'intérêt historiquement bas. Par prudence, l'enveloppe prévisionnelle des recettes issues des transactions est limitée à 2 300 000 € alors qu'en 2014, cette recette s'élevait à 2 546 000 €.

- Les concours de l'État

La DGF

La Loi de Finances 2015, impose aux collectivités locales une diminution de 8,8% du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement. En ajoutant la baisse déjà subie en 2014, la diminution est de -11,8% par rapport à 2013. Les collectivités contribuent donc à hauteur de 3,67 Md€ au redressement des comptes publics.

Au regard des dispositions de la Loi de Finances 2015, le produit estimé est établi sur la base de la dotation effective de 2014 minorée de 16,95%. Cette estimation porte le montant de la DGF à 4 700 742 € qui sera réajusté lors de la notification du montant définitif.

La perte cumulée de DGF représente pour la commune la valeur de 4,5 points d'impôts.

DOTATION FORFAITAIRE AVANT 2015

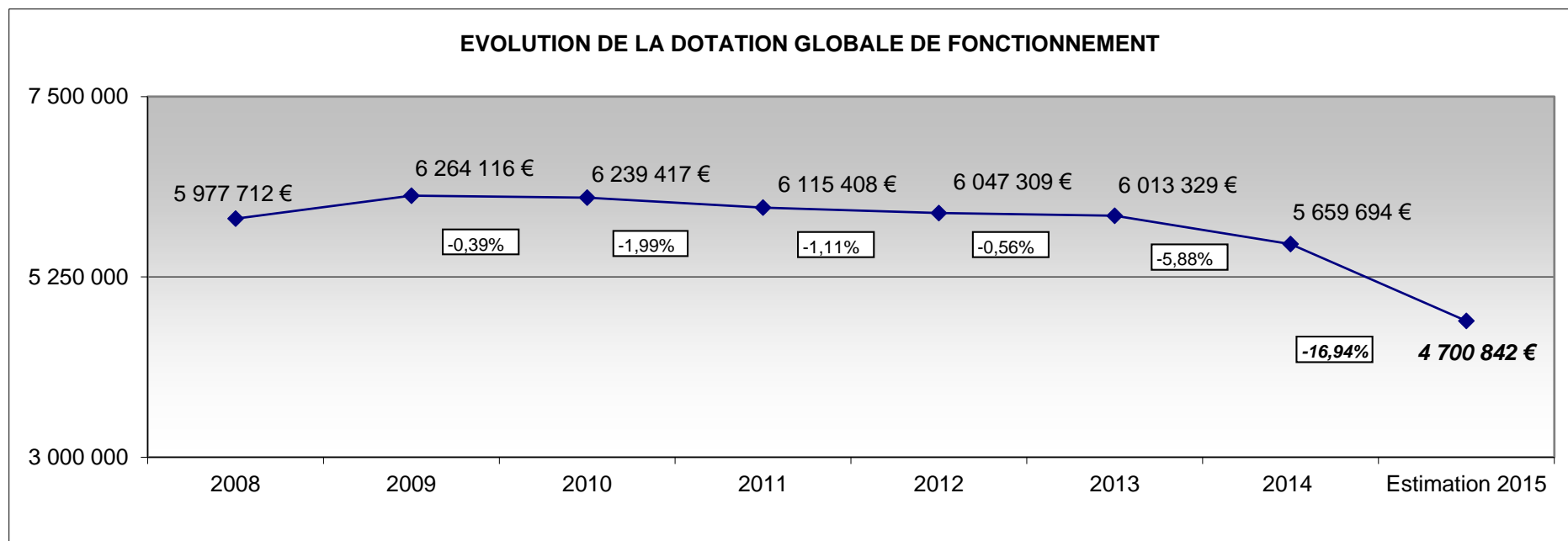
€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation de base	3 055 822	3 400 635	3 433 184	3 422 045	3 433 783	3 516 643	3 532 850	
+ Dotation superficière	887	898	902	902	902	902	902	
+ Dotation parcs nationaux	0	0	0	0	0	0	0	
+ Dotation de compensation	0	0	0	0	0	0	0	
+ Dotation de garantie	2 921 003	2 862 583	2 805 331	2 692 461	2 612 624	2 495 784	2 445 831	
- Ponction RCP suppl.							314 961	
= Dotation forfaitaire	5 977 712	6 264 116	6 239 417	6 115 408	6 047 309	6 013 329	5 659 694	

DOTATION FORFAITAIRE A COMPTER DE 2015

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire de référence								5 664 622
+ Variation "DF - population"								-101 045
+ Variation "DF - besoin de financement"								-98 861
- Participation Grand Paris							4 928	4 928
- Ponction RCP suppl.								758 946
= Dotation forfaitaire								4 700 842
Info : Ponction RCP							314 961	1 073 907

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

	Moy.	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14
Evolution nominale	-3,4%	4,8%	-0,4%	-2,0%	-1,1%	-0,6%	-5,9%	-16,9%
Evolution réelle	-4,4%	4,7%	-1,9%	-4,0%	-3,0%	-1,3%	-6,3%	-17,7%
<i>Inflation</i>	1,10%	0,10%	1,50%	2,10%	1,90%	0,70%	0,50%	0,90%



- Les autres concours financiers :

↳ L'Etat verse chaque année aux collectivités territoriales des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale. Selon leur nature et leur objet, les allocations compensatrices sont incluses dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Cette minoration permet de participer à la hausse des dotations de péréquation que sont la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale entre autre. Le taux de minoration a atteint 21% en 2014 et est porté à 22,8% pour 2015. A terme ces allocations compensatrices disparaîtront.

↳ Le contrat enfance jeunesse, dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Sont concernés :

- Les structures d'accueil Petite Enfance
- Les Clubs de Loisirs et de Découvertes sans hébergement
- Le Pôle Jeunesse

↳ Le département comme la Région continueront à soutenir les initiatives communales, néanmoins, soumises elles aussi à des contraintes budgétaires, elles attribuent désormais les subventions en fonction de critères relatifs au potentiel financier des communes et du taux de pénalités SRU appliqué. Dans ce contexte, la ville voit l'aide départementale apportée pour le fonctionnement des structures Petite Enfance diminuer. Les dotations pour titres sécurisés, recensement, élections, DGD (urbanisme), Dotation Spéciale Instituteurs...

- Les autres recettes (produits des services)

Regroupant les chapitres 70 – 75 – 76 et 77 du budget principal, celles-ci sont constituées des produits :

↳ Services facturés à la population sur la base du quotient familial avec une augmentation de la fréquentation des services municipaux :

Clubs de Loisirs et de Découvertes - Crèches

Cantines scolaires

Activités périscolaires et sportives

Colonies de vacances

Séjours séniors

Conservatoire municipal Francis Poulenc

↳ Produits de gestion courante :

- locations de salles, dont les équipements sportifs pour lesquels les associations et autres organismes devront s'acquitter d'une contribution à compter de 2015 pour toutes activités telles que stages sportifs, manifestations
- locations immobilières

↳ Produits financiers des valeurs mobilières de placements

↳ Produits exceptionnels :

- Vente de biens mobiliers et immobiliers (transférés par opérations d'ordre en investissement)
- Remboursements de sinistres
- Verbalisations pour dégradations de biens publics

↳ Atténuations sur charges de personnel : Remboursement des charges et des salaires par l'assurance du personnel – Remboursement CPAM – Participations pour les contrats d'accompagnement à l'emploi et les contrats d'emplois avenir.

A cela s'ajoute : les opérations d'ordre.

↳ Constituées principalement des travaux effectués en régie et transférés en investissement, des amortissements des biens acquis, des provisions constituées, des amortissements des subventions d'équipement accordées notamment dans le cadre des opérations de logements sociaux

Enfin le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement qui, à ce jour, est estimé après pondération du déficit cumulé d'investissement à 2 821 007 €.

2 - LES DEPENSES

La rigidité des dépenses de gestion à laquelle doit faire face la collectivité et la perte des ressources constatées, conduit et impose à la ville de Nogent de poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des dépenses courantes et des frais de personnel. Une structure de pilotage a été mise en place pour mettre en œuvre des mesures destinées à optimiser le fonctionnement des services, parfois par des mutualisations de moyens.

Elle doit néanmoins absorber les hausses de la contribution employeur due à la CNRACL et à l'IRCANTEC qui passent respectivement de :

- 30,40% à 30,50% soit +0.10% d'augmentation,
- pour la Tranche A de 3,96% à 4,08% (+0,12%) et pour la tranche B de 11,98% à 12,18% (+0.2%)
- la revalorisation du traitement indiciaire des agents de catégorie B et C, uniforme pour tous les grades classés dans les échelles 3, 4, 5 et 6 de rémunération, ainsi que pour les brigadiers chefs principaux et chefs de police municipale. Tous les échelons seront revalorisés de 5 points d'indice majoré.
- Pour la catégorie B, la revalorisation portera uniquement sur les 4 premiers échelons du premier grade (augmentation de 1 à 7 points d'indice majoré selon les cas) ainsi que les échelons 8 et 10 (plus 2 points d'indice majoré).

Les agents sont également mis à contribution, avec un point d'indice qui sert de base au calcul des salaires gelés jusqu'en 2017 et une augmentation des cotisations CNRACL et IRCANTEC, part salariale, qui passent respectivement de :

- 9,14% à 9,54% soit une contribution supplémentaire de +0,40%.
- Pour la tranche A de 2,54% à 2,64% (+0,1%) et pour la tranche B de 6,38% à 6,58% (+0,2%).

A cela s'ajoute l'augmentation des personnels d'animation nécessaire à l'organisation des activités rendues obligatoires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Chacun devant contribuer à l'effort de réduction des charges, l'avis rendu par la commission d'attribution des aides financières à statuer sur des baisses individuelles allant de 1% à +5%.

Néanmoins, malgré les efforts consentis en matière de dépenses, les charges incombant à la collectivité impactent directement les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite des investissements. Un prélèvement sur recettes de fonctionnement de 2 500 000 € est estimé pour l'exercice 2015. L'objectif attendu pour le budget prévisionnel de fonctionnement 2015 est une diminution d'environ 2% par rapport à celui de l'exercice 2014.

- **Les charges de gestion courante**

Regroupées au sein du chapitre 011, celles-ci devraient diminuer de près de 2% par rapport à 2014 confirmant ainsi la maîtrise des dépenses observées depuis 2012.

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires à l'activité de la collectivité :

- Fluides (eau, gaz, électricité, carburants ...)
- prestations de service (Communication – Techniques – Crèches – scolaire – Musée – Bibliothèque)
- contrats et marchés avec l'impact des clauses de révision de prix
- restauration scolaire
- assurances
- fournitures (techniques – scolaires – administratives – médicales, vêtements de travail ...)
- transports collectifs (sorties pédagogiques – rotation piscine, ramassage scolaire des enfants fréquentant l'école provisoire Victor Hugo ...)
- cotisations (AMF – AMIF ...)
- mise en œuvre en année pleine des nouveaux rythmes scolaires dans les établissements élémentaires et maternels
- activités des clubs de loisirs et de découvertes dont la fréquentation est en augmentation
- ouverture de nouvelles activités en faveur des jeunes de 15 à 18 ans
- taxes foncières qui augmentent également pour les collectivités selon le coefficient de revalorisation des bases fiscales et des augmentations de taux d'autres organismes
- taxes sur les bureaux
- activité en année pleine des activités du Relais d'Assistantes Maternelles, rue de Fontenay
- Evènements de convivialité collective (lien social)

- **Les charges de personnel**

L'objectif 2015 reste la maîtrise de l'évolution de la masse salariale qui représente, au regard des premiers arbitrages, 56,21% des charges réelles. La démarche de modernisation et d'optimisation engagée en 2013, l'optimisation de la municipalisation de plusieurs services, la mutualisation des compétences, la mise en œuvre du numérique au service de citoyens commencent à produire leurs premiers effets par une stabilisation de la masse salariale.

Par ailleurs, les travaux engagés en matière de gestion de la Ressource Humaine doivent conduire la collectivité dans les années à venir à garantir une baisse de la masse salariale grâce à la montée en compétence des agents et des savoirs faire à l'adresse des nogentaises et des nogentais, sans recrutements nouveaux et sans remplacement des départs à la retraite.

Cette année encore, la ville doit absorber l'impact des mesures gouvernementales sur le reclassement indiciaire des catégories B et C l'augmentation programmée des cotisations CNRACL et IRCANTEC (jusqu'en 2017), la GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui garantit le pouvoir d'achat à tout agent dont la situation administrative issue des avancements automatiques à l'ancienneté et le montant de

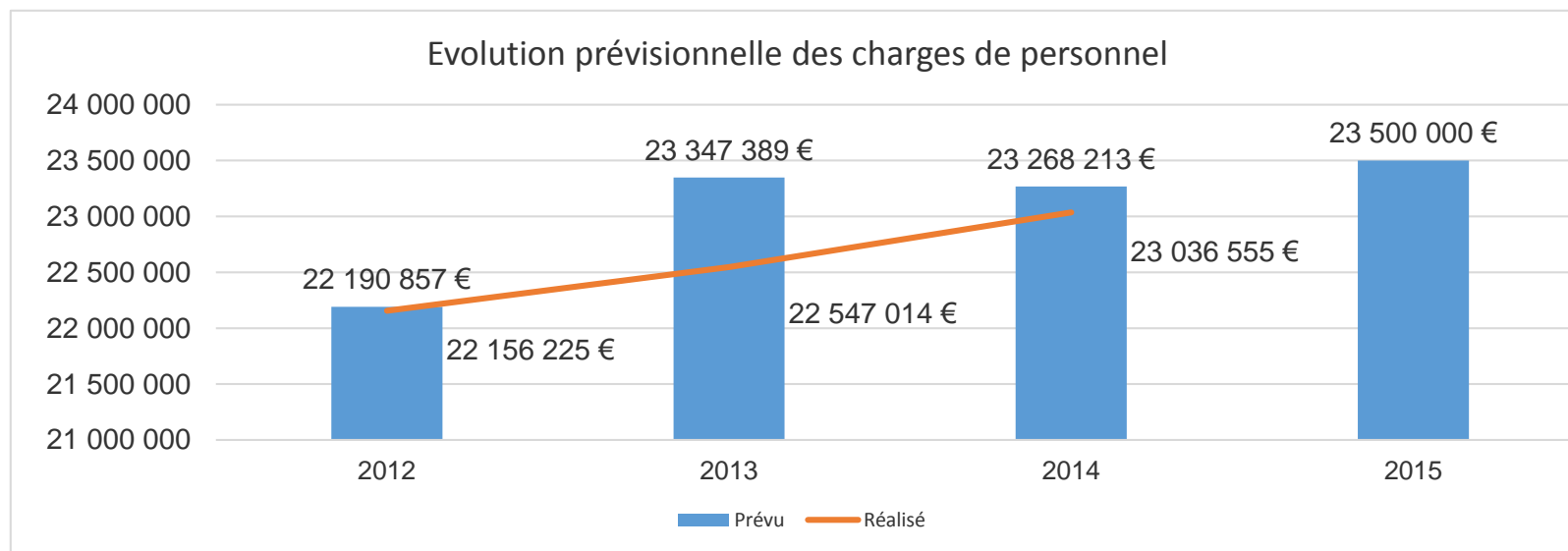
revalorisation annuel de la valeur du point d'indice de la fonction publique sont inférieurs à l'inflation, l'augmentation au 1^{er} janvier du Smic qui passe de 9,53 € brut de l'heure à 9,61 € qui impacte les contrats de droit privé et certains salaires de la fonction publique.

A cela s'ajoute l'évolution de carrière des agents (GVT), la participation de la ville à la complémentaire santé des agents, la cotisation pour risques statutaires et l'organisation des élections cantonales et régionales.

L'objectif assigné pour 2015 reste le non remplacement des départs en retraite, un report de plusieurs embauches, la rationalisation et la réduction des heures supplémentaires, la diminution des remplacements durant la période d'été, le non remplacement systématique des agents en maladie ou en congés maternité ...

L'ensemble de ces mesures permet de limiter l'évolution de la masse salariale à environ 1% par rapport à l'exercice 2014.

Le tableau ci-après permet de constater l'évolution de la masse financière du chapitre 012 entre le prévu et le réalisé des exercices 2012 à 2014 (estimé)

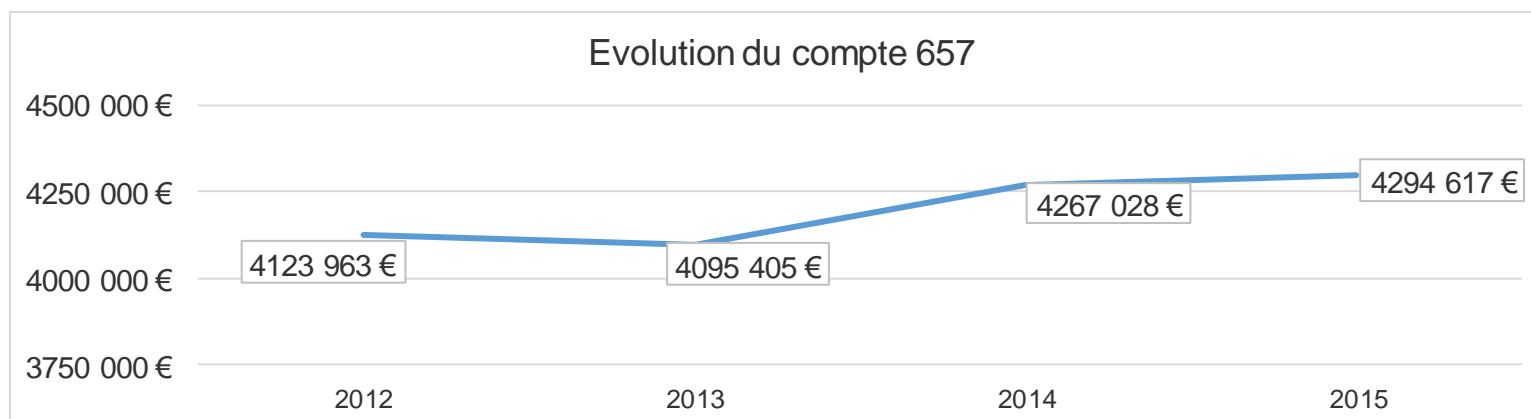


Ces éléments d'informations reposent sur la base des crédits ouverts et réalisés pour les exercices considérés étant entendu que ceux de 2015 ne sont à ce jour qu'une estimation susceptible d'être modifiée avant le vote du budget.

Les autres charges de gestion courantes :

Le chapitre 65 englobe :

- ↳ Les contributions aux organismes de regroupement comme Infocom, hébergeur et prestataire informatique, le cimetière de Valenton pour l'activité et l'entretien du crématorium,
 - ↳ Les autres contributions obligatoires comme la participation de la collectivité aux frais de scolarité des élèves inscrits dans les établissements sous contrat d'association (le montant est lié au coût de l'accueil dans les écoles publiques de la ville), et la participation aux frais de scolarité pour les communes accueillant les enfants nogentais
 - ↳ Les indemnités, les cotisations de retraite des élus et leur formation
 - ↳ La dotation annuelle pour pertes sur créances irrécouvrables
- ↳ Les subventions et les compensations
- aux associations locales (diminution après arbitrage de la commission d'évaluation entre 1 et + 5%)
 - au titre des contraintes de service public (Evolution contractuelle)
 - au CCAS
 - à la Scène Watteau/Pavillon Baltard
 - la répartition de dotation versée par le département au titre de l'exercice N-1 après justification (sauf aux associations à caractère sportif)

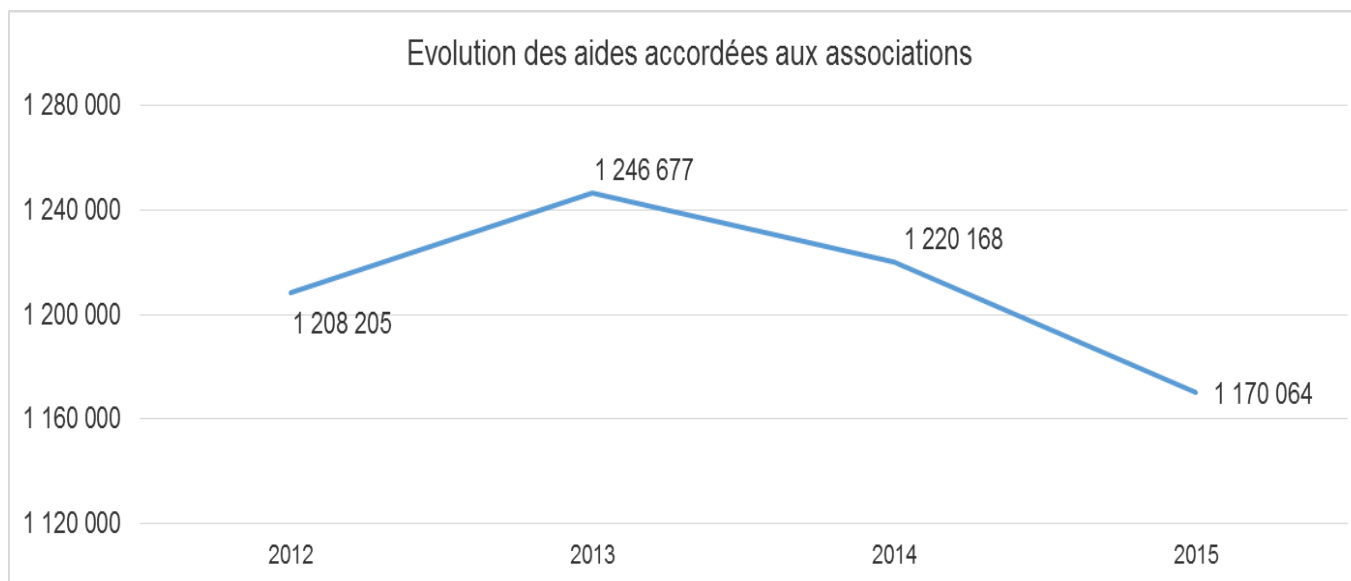


L'examen des demandes de financement a été complété par une analyse de la situation financière de chaque association permettant ainsi de rééquilibrer l'enveloppe financière. A cela la Commission chargée d'évaluer les propositions de répartition a acté le principe visant à associer

certaines associations, suite à des échanges fructueux avec leurs dirigeants, à l'effort de réduction des coûts financiers à la charge de la collectivité.

Evolution prévisionnelle des subventions versées par catégories d'associations hors DSP - CCAS et Scène Watteau

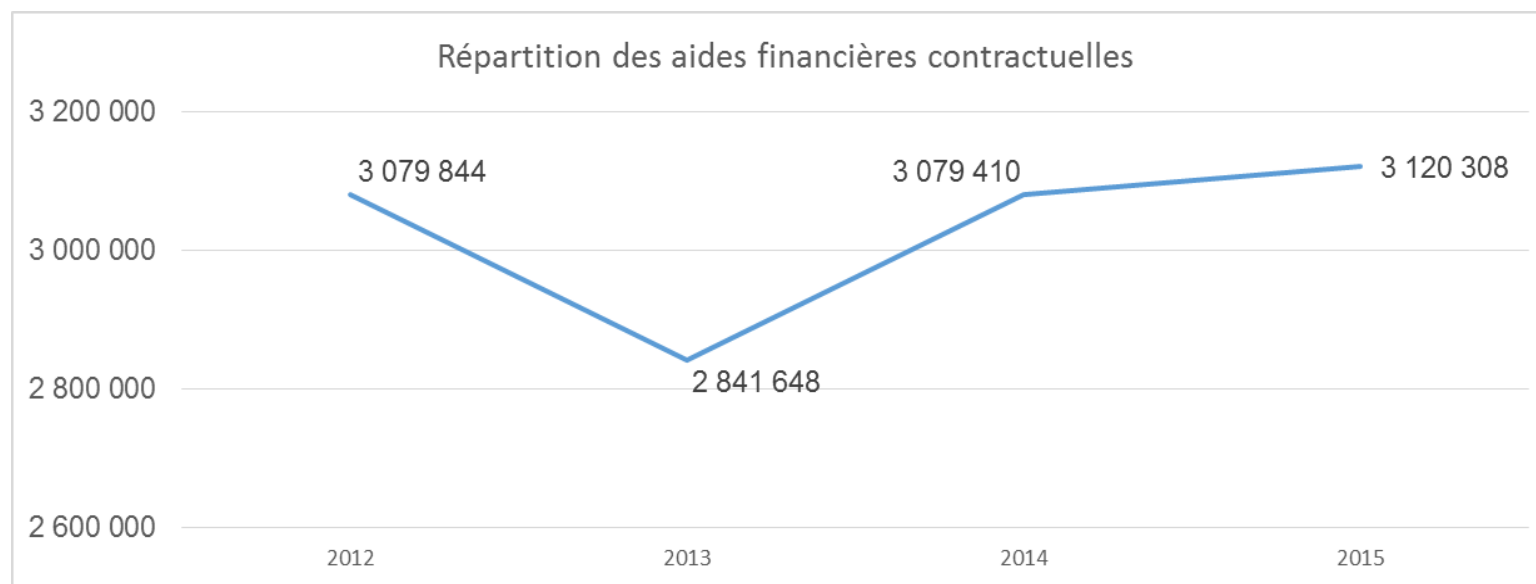
	2012	2013	2014	2015
Autres subventions.	76 550,00	73 650,00	66 350,00	57 455,00
Scolaire	130 550,00	134 745,00	140 070,00	141 140,00
Culture	198 750,00	200 430 ,00	200 350,00	200 530,00
Sports/Jeunesse	314 200,00	350 190,00	330 100,00	299 455,00
Social	287 155,00	288 662,00	284 298,00	263 507,00
Crèches	201 000,00	199 000,00	199 000,00	207 977,00
TOTAL	1 208 205,00	1 246 677,00	1 220 168,00	1 170 064,00



Répartition prévisionnelle des dotations 2015 - (CCAS – DSP – Scène Watteau et manifestations exceptionnelles)

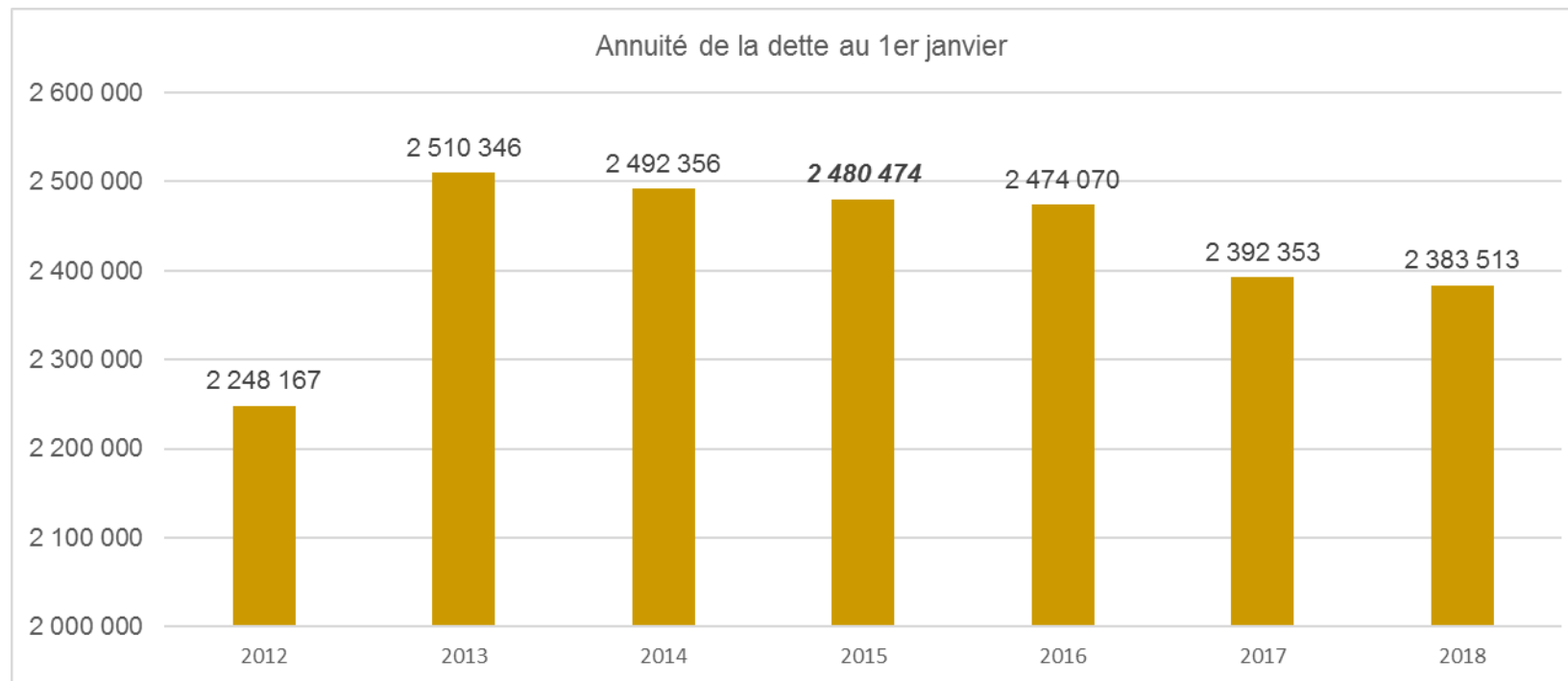
Contractuellement, la ville verse chaque année aux délégataires de la piscine et des crèches une dotation pour contrainte de service public. Elle participe également au fonctionnement de la Scène Watteau et plus particulièrement pour ses activités menées en faveur des établissements scolaires de la ville. Enfin, la ville partenaire principal du Centre Communal d'Action Social participe aux financements des activités sociales en faveur de l'insertion, l'intégration et aux aides ponctuelles en faveur des plus démunis. L'enveloppe financière consacrée pour ces différents établissements fait l'objet d'une présentation différenciée des autres subventions compte tenu de la masse budgétaire qu'elles représentent.

	2012	2013	2014	2015
Centre nautique	809 619,00	867 648,00	978 000,00	778 980,00
Scène Watteau	600 000,00	642 000,00	642 000,00	640 000,00
Balt'Art Contemporain		47 000 ,00		
CCAS	750 000,00	750 000,00	800 000,00	800 000,00
Crèches	920 225,00	535 000,00	659 410,00	901 328,00
TOTAL	3 079 844,00	2 841 648,00	3 079 410,00	3 120 308,00



Les charges financières

Évolution des annuités de la dette (au 1er janvier)

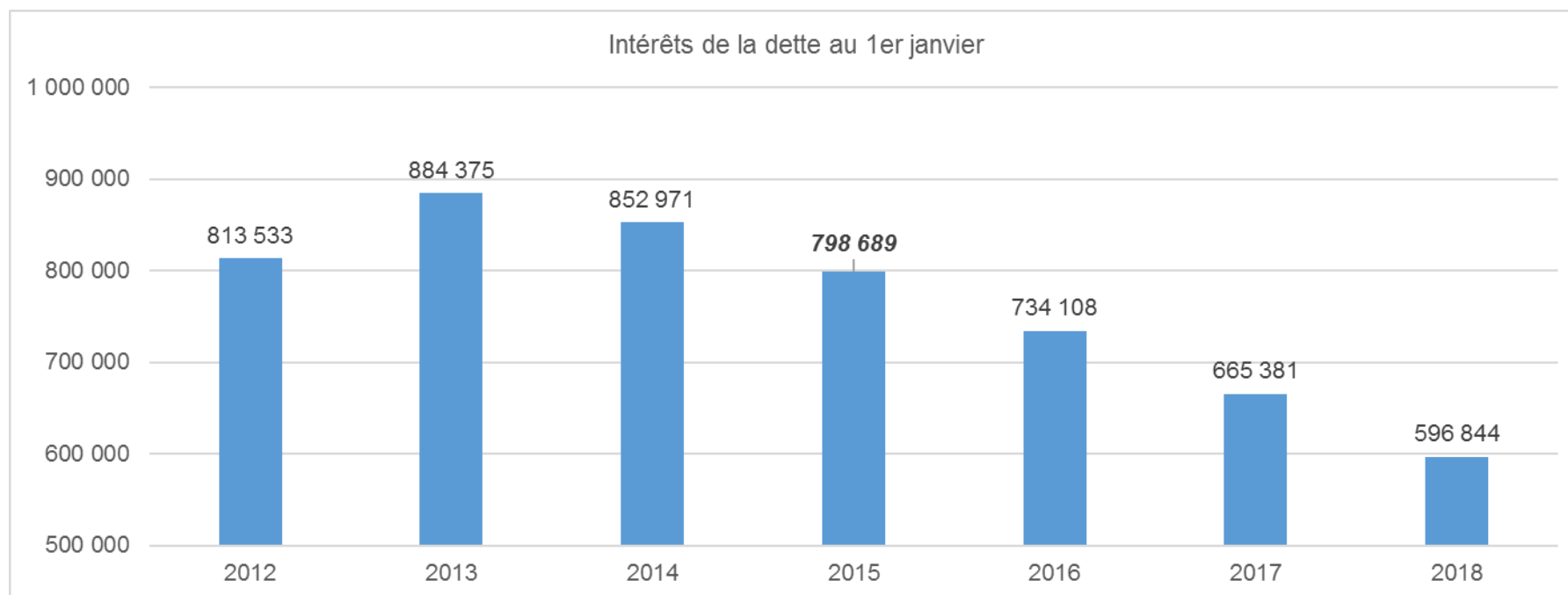


L'annuité de la dette 2015 représente 6,01% des recettes réelles de fonctionnement estimées pour 2015.

Sur la base du dernier recensement publié par l'INSEE établissant la population nogentaise au 1^{er} janvier 2015 à 31 180 habitants la charge d'annuité représente 80 € soit **+4 €** par rapport à 2014.

Cette augmentation résulte de la perte de 927 habitants entre 2014 et 2015 selon le recensement INSEE.

Évolution des intérêts de la dette (au 1^{er} janvier)



La charge des intérêts de la dette pèse sur les dépenses réelles estimées de fonctionnement à hauteur de 1,88%. **Cela représente un coût de 26 € à la charge des nogentais.** Le poids des intérêts par habitant est identique à celui de l'exercice 2014 étant entendu que la population légale au 1^{er} janvier 2015 est inférieure de 927 habitants par rapport à celle de 2014.

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé au titre des investissements 2014.

Considérant l'importance de donner une information transparente sur la nature des dettes contractées par les collectivités, le législateur a classifié les indices sous-jacents et structurels selon la charte Gissler (classification par structure et indices) qui doit être présentée lors des débats d'orientations budgétaires ainsi que la répartition de l'encours par typologie de dette.

Au 1^{er} janvier 2015 l'encours est de 20 080 902,26 € dont 80,96% en taux fixe classé A1 et 19,04% classé E1. La barrière de l'EURIBOR est fixée à 6,50% au-delà de laquelle un coefficient multiplicateur de 5 s'applique. Pour information le taux de l'Euribor 12 mois est de 0,255%.

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE						
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A2.4
A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	14 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	80,96 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	16 257 548,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (sw aption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	19,04 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	3 823 353,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

Le taux moyen de la dette est de l'ordre de 4,13%, légèrement supérieur aux villes de même strate qui disposent d'un stock d'emprunt plus important en taux variable et structuré. Cependant, au plus fort de la crise monétaire, la Ville de Nogent sur Marne a été épargnée par l'impact des produits structurés (dits emprunts toxiques) proposés par les banques aux collectivités.

Afin de bénéficier de taux plus attractifs et pour diversifier l'encours de dette, la ville a procédé à une analyse des conditions de sorties de certains emprunts à taux fixe. Comme en 2014, l'analyse effectuée montre que les opérations de remboursement anticipé (avec paiement ou refinancement de la pénalité) et refinancement en taux fixe ou variable sur les mêmes conditions de durée, ne permet pas de dégager un gain certain du fait de pénalités contractuelles et des marges bancaires de refinancement trop élevées.

Pour l'exercice 2015, si le niveau historiquement bas des taux variables se maintient, l'emprunt qui pourrait être réalisé sera étudié à taux variable capé. Ce système permet de limiter à la hausse ou à la baisse la variation globale du taux d'emprunt notamment pour les emprunts de longue durée. Quelque soit le choix que pourrait faire la collectivité celui-ci restera classifié en 1A.

- **Les charges exceptionnelles**

- ↳ Les intérêts moratoires et pénalités sur marchés
- ↳ Les bourses et prix – Legs Biard
- ↳ Les titres annulés sur exercices antérieurs

- **Les opérations d'ordre de transfert entre section**

- ↳ Les travaux en régie pour lesquels la commune bénéficie du reversement du FCTVA
- ↳ Les dotations aux amortissements des charges à répartir
- ↳ Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (dont les subventions d'équipement versées)
- ↳ Les dotations aux provisions pour débiteurs divers

VI - L'INVESTISSEMENT

Les principales orientations de l'exercice 2015

Les projets d'investissement sont évalués dans un cadre financier contraint. Cependant, l'objectif 2015 vise à développer les infrastructures de la ville en offrant de nouveaux équipements tels que le Stadium, à poursuivre le plan pluriannuel de réhabilitation des équipements existants afin d'assurer un environnement propice à l'enseignement, la culture, le sport ..., l'amélioration de l'environnement urbain par le déploiement d'un éclairage public économe en énergie et la poursuite des aménagements de voirie. La réalisation du projet Cité d'Affaires « Nogent/Baltard », débutera à l'été 2015 et, dès à présent, des aménagements sont réalisés afin d'optimiser des zones de stationnement autour de la gare RER A, le déplacement des équipements techniques de la RATP. Enfin, conformément aux engagements de la municipalité, et afin de développer le dynamisme du centre-ville, la ville en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, choisira le concepteur-réalisateur qui l'accompagnera dans la définition et la réalisation d'un nouveau cœur de ville associant, Halle d'approvisionnement, espaces publics et stationnement.

Pour mener à bien les chantiers programmés pour cet exercice, l'équilibre doit être apporté par :

1 - LES RECETTES

Constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de compensation de la TVA, la dotation départementale globale d'investissement (DDGI), les taxes d'urbanismes, les subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, des cessions de patrimoine communal et des emprunts.

Les principales recettes d'investissement au titre de l'exercice 2015 :

- ↳ le FCTVA calculé sur la part des investissements réalisés en 2013.
- ↳ Le produit des amendes de police, proportionnel au nombre de contraventions dressées en N-1 sur le territoire de la commune, minoré de la fraction affecté au Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
- ↳ Les taxes d'urbanismes : Taxe d'aménagement et produit du PLD pour les permis instruits en 2014.
- ↳ L'excédent de fonctionnement capitalisé (à solder le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice N-1) à hauteur de 6 196 380 €
- ↳ Les cessions de patrimoine
- ↳ Les subventions d'équipement en fonction de la nature de l'opération
 - du Département
 - de la Région
 - de la CAF
 - du SIPPAREC
 - de l'Etat

↳ Les amortissements (constituant ainsi une part d'autofinancement pour les opérations d'investissement)

↳ Les provisions

↳ Le prélèvement sur l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert en priorité à couvrir le remboursement de la dette en capital estimé à 2 500 000 €,

↳ Les emprunts d'équilibre limité à 1 500 000 €

L'évaluation des recettes réelles pour 2015 est de l'ordre de 28 328 963 € (hors reports 2014)

2 - LES DEPENSES

Les priorités 2015 :

↳ La réalisation de la 2^{ème} tranche de la Maison des Associations et de la Citoyenneté

↳ L'aménagement de classes supplémentaires à l'Espace Marie Curie

↳ La poursuite du plan pluriannuel de réfection des voiries et chaussées

↳ La mise aux normes des bâtiments accueillant du public

↳ La réalisation du Stadium « Christian Maudry » rue Jean Monnet

↳ L'ouverture du chantier d'aménagement de la Cité « Nogent/Baltard » et la création d'une gare provisoire des autobus

↳ Les réserves foncières

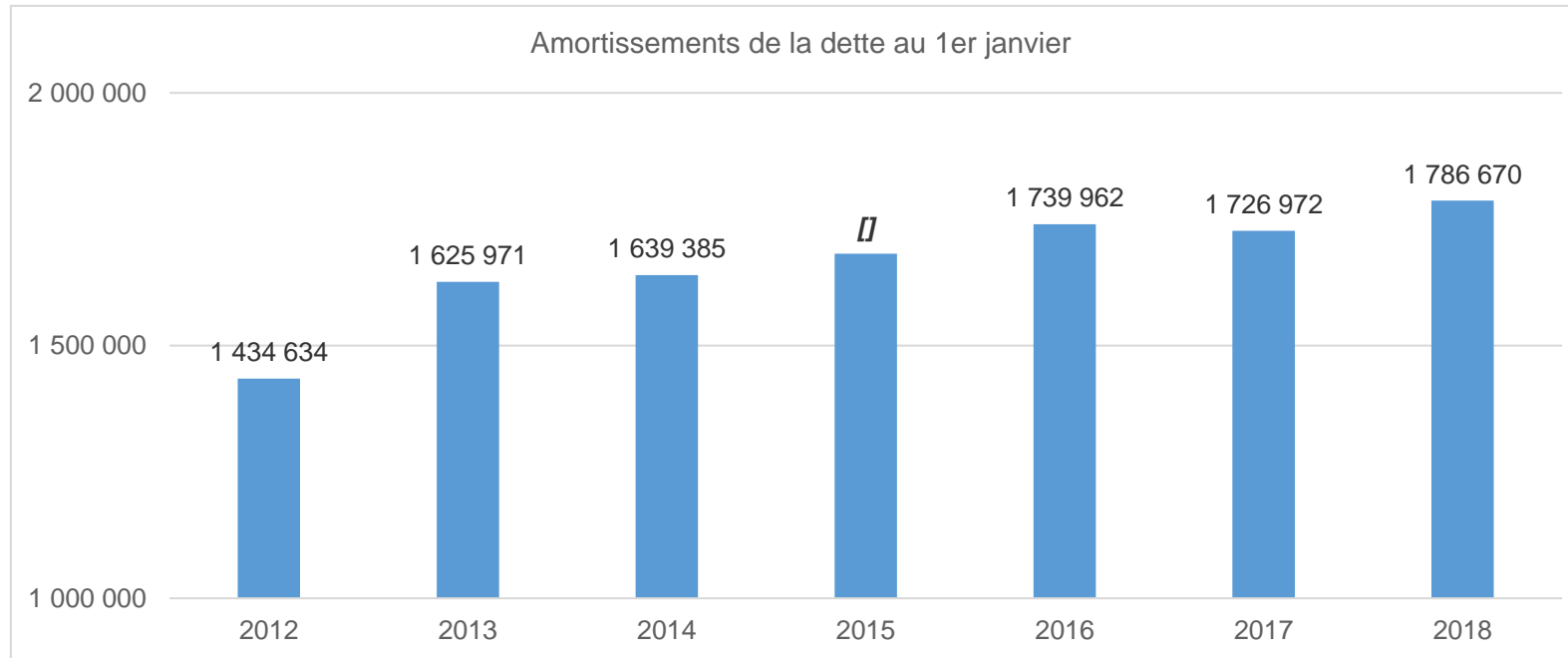
↳ Renouvellement des matériels techniques

↳ La mise en œuvre du plan « Ville Numérique » en faveur, pour la phase 1, des services de la Maison de la Famille.

L'ensemble des opérations programmées pour 2015 constitue un volume budgétaire estimatif d'investissement, (charges réelles), de 24 632 563 €.

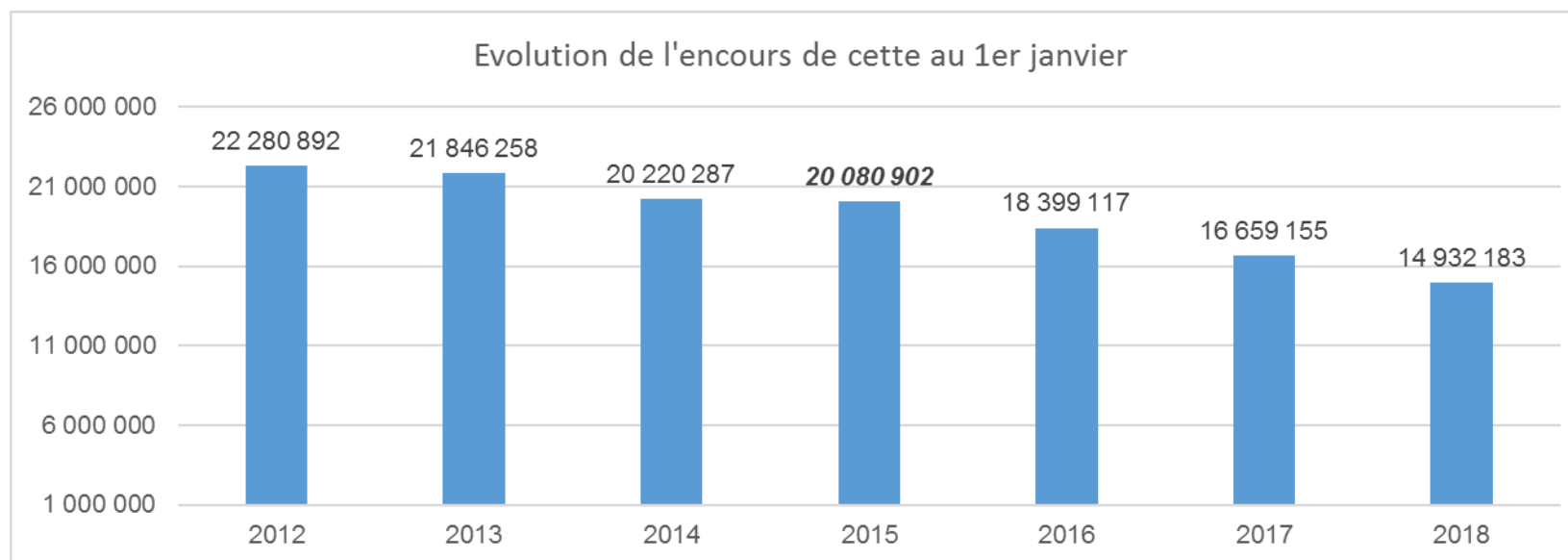
- **La dette**

Évolution de l'amortissement de la dette (au 1^{er} janvier)



Aucun emprunt n'a été réalisé au titre des investissements 2014, seul le report d'emprunt 2013, encaissé en 2014 est intégré dans le stock de dette au 1^{er} janvier. Le coût de l'amortissement de la dette par habitant est de 54 € soit +4 € par habitant de plus qu'en 2014. L'objectif 2015 est de limiter le recours à un emprunt nouveau à hauteur du capital remboursé.

Évolution de l'encours de la dette (au 1^{er} janvier)



L'encours de la dette majoritairement à taux fixe **représente un coût de 644 € par habitant alors que la moyenne des villes de 20 à 50 000 habitants se situe à 1063 €.** *

* Source « Les collectivités locales en chiffres 2014 »

- Simulation de la dette avec recours à l'emprunt en 2015

Le programme d'investissement 2015 (matériels, acquisitions foncières travaux, aménagements) est estimé à la date de présentation du Débat d'Orientations budgétaires à 23 820 000 M€ y compris l'opération citée « Nogent/Baltard ». Le résultat prévisionnel 2014 de fonctionnement permet, d'affecter environ 2,5 M€ d'excédent à l'investissement et les autres recettes d'investissement ne permettent pas d'assurer l'équilibre budgétaire sans recourir à l'emprunt que la ville souhaite limiter à hauteur du remboursement du capital. Le besoin d'emprunt est estimé à 1,5 M€ pour l'exercice à venir.

Afin de permettre d'évaluer la charge financière pour les années à venir, il vous est proposé deux simulations portant sur un emprunt de 1,5 M€ à taux variable Euribor 12 mois + 0,2 de marge et à taux fixe.

SIMULATION : TABLEAU LONG TERME 2015

Montants en Euro

REEL								FICTIF								VARIATION					
Durée rés. moyenne	12 ans 11 mois							12 ans 11 mois							Simulation emprunt 1,5 M€ sur la base d'un Euribor 12 mois à 0,2566 + marge de 0,2						
Duration	06 ans 05 mois							06 ans 02 mois													
Taux actu.	4,04							4,99													
ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2015	4,02	20 080 902	2 480 474	798 689	1 681 785	387 347	764 714	4,02	20 080 902	2 480 474	798 689	1 681 785	388 649	766 016	0,00	0	0	0	0	1 302	1 302
2016	4,03	18 399 117	2 474 070	734 108	1 739 962	351 355	698 116	3,74	19 899 117	2 625 241	737 038	1 888 203	353 406	701 795	-0,29	1 500 000	151 171	2 930	148 242	2 051	3 679
2017	4,04	16 659 155	2 392 353	665 381	1 726 972	314 875	628 901	3,76	18 010 913	2 544 508	668 898	1 875 610	316 701	632 193	-0,28	1 351 758	152 155	3 517	148 638	1 826	3 291
2018	4,05	14 932 183	2 383 513	596 844	1 786 670	276 872	558 840	3,77	16 135 304	2 535 668	599 974	1 935 694	278 471	561 744	-0,28	1 203 121	152 155	3 130	149 025	1 600	2 904
2019	4,06	13 145 513	1 965 794	525 856	1 439 938	249 297	498 281	3,78	14 199 609	2 117 949	528 598	1 589 350	250 673	500 800	-0,28	1 054 096	152 155	2 742	149 412	1 377	2 519
2020	4,09	11 705 575	1 883 733	471 022	1 412 711	220 628	442 353	3,81	12 610 259	2 035 888	473 382	1 562 506	221 773	444 482	-0,28	904 684	152 155	2 360	149 795	1 146	2 129
2021	4,11	10 292 864	1 853 421	415 822	1 437 598	191 158	386 353	3,84	11 047 753	2 005 575	417 786	1 587 789	192 076	388 089	-0,27	754 889	152 155	1 964	150 191	918	1 736
2022	4,14	8 855 266	1 684 526	361 193	1 323 334	162 099	332 133	3,89	9 459 964	1 836 681	362 766	1 473 915	162 788	333 478	-0,25	604 698	152 155	1 573	150 582	689	1 345
2023	4,18	7 531 932	1 625 857	311 184	1 314 674	132 509	281 594	3,96	7 986 049	1 778 012	312 365	1 465 647	132 970	282 547	-0,22	454 117	152 155	1 181	150 973	461	954
2024	4,24	6 217 258	1 325 184	261 119	1 064 065	104 775	233 385	4,05	6 520 402	1 477 339	261 910	1 215 429	104 993	233 933	-0,19	303 143	152 155	791	151 364	219	548
2025	4,28	5 153 193	1 043 180	218 811	824 369	81 565	195 601	4,16	5 304 973	1 195 335	219 187	976 148	81 565	195 758	-0,12	151 779	152 155	375	151 779	0	156
2026	4,28	4 328 824	1 040 205	183 802	856 403	57 381	159 618	4,28	4 328 824	1 040 205	183 802	856 403	57 381	159 618	0,00	0	0	0	0	0	0
2027	4,29	3 472 421	719 607	147 421	572 186	44 299	134 338	4,29	3 472 421	719 607	147 421	572 186	44 299	134 338	0,00	0	0	0	0	0	0
2028	4,30	2 900 235	441 101	123 066	318 034	39 173	117 940	4,30	2 900 235	441 101	123 066	318 034	39 173	117 940	0,00	0	0	0	0	0	0
2029	4,28	2 582 201	437 962	109 027	328 936	33 936	103 790	4,28	2 582 201	437 962	109 027	328 936	33 936	103 790	0,00	0	0	0	0	0	0
2030	4,28	2 253 265	435 226	94 844	340 383	28 488	89 396	4,28	2 253 265	435 226	94 844	340 383	28 488	89 396	0,00	0	0	0	0	0	0
2031	4,27	1 912 883	432 557	80 156	352 402	22 862	74 530	4,27	1 912 883	432 557	80 156	352 402	22 862	74 530	0,00	0	0	0	0	0	0
2032	4,28	1 560 481	430 139	65 117	365 022	16 920	59 175	4,28	1 560 481	430 139	65 117	365 022	16 920	59 175	0,00	0	0	0	0	0	0
2033	4,25	1 195 459	427 436	49 163	378 273	10 776	43 020	4,25	1 195 459	427 436	49 163	378 273	10 776	43 020	0,00	0	0	0	0	0	0
2034	4,21	817 186	424 991	32 804	392 186	4 377	26 405	4,21	817 186	424 991	32 804	392 186	4 377	26 405	0,00	0	0	0	0	0	0
2035	4,09	425 000	115 832	15 832	100 000	3 347	14 802	4,09	425 000	115 832	15 832	100 000	3 347	14 802	0,00	0	0	0	0	0	0
2036	4,10	325 000	111 779	11 779	100 000	2 317	10 749	4,10	325 000	111 779	11 779	100 000	2 317	10 749	0,00	0	0	0	0	0	0
2037	4,09	225 000	107 660	7 660	100 000	1 287	6 630	4,09	225 000	107 660	7 660	100 000	1 287	6 630	0,00	0	0	0	0	0	0
2038	4,08	125 000	103 574	3 574	100 000	257	2 544	4,08	125 000	103 574	3 574	100 000	257	2 544	0,00	0	0	0	0	0	0
2039	4,12	25 000	25 257	257	25 000	0	0	4,12	25 000	25 257	257	25 000	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0
TOTAL			26 365 433	6 284 531	20 080 902					27 885 996	6 305 094	21 580 902					1 520 564	20 564	1 500 000		

SIMULATION : TABLEAU LONG TERME 2015

Montants en Euro

REEL								FICTIF								VARIATION					
Durée rés. moyenne	12 ans 11 mois							12 ans 11 mois							Simulation emprunt 1,5M€ taux fixe 3%						
Duration	06 ans 05 mois							06 ans 02 mois													
Taux actu.	4,04							5,14													
ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	INTÉRÊT	AMORT. HORS RA	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2015	4,02	20 080 902	2 480 474	798 689	1 681 785	387 347	764 714	4,02	20 080 902	2 480 474	798 689	1 681 785	402 555	779 922	0,00	0	0	0	0	15 208	15 208
2016	4,03	18 399 117	2 474 070	734 108	1 739 962	351 355	698 116	3,96	19 899 117	2 650 290	779 733	1 870 557	365 239	742 417	-0,07	1 500 000	176 220	45 625	130 595	13 884	44 301
2017	4,04	16 659 155	2 392 353	665 381	1 726 972	314 875	628 901	3,97	18 028 560	2 568 573	707 034	1 861 539	327 395	669 190	-0,07	1 369 405	176 220	41 653	134 567	12 520	40 288
2018	4,05	14 932 183	2 383 513	596 844	1 786 670	276 872	558 840	3,97	16 167 021	2 559 733	634 403	1 925 330	287 986	594 994	-0,08	1 234 838	176 220	37 560	138 660	11 114	36 154
2019	4,06	13 145 513	1 965 794	525 856	1 439 938	249 297	498 281	3,98	14 241 691	2 142 014	559 198	1 582 816	258 962	530 174	-0,08	1 096 178	176 220	33 342	142 878	9 665	31 893
2020	4,09	11 705 575	1 883 733	471 022	1 412 711	220 628	442 353	4,01	12 658 875	2 059 953	500 018	1 559 935	228 800	469 857	-0,08	953 300	176 220	28 996	147 224	8 173	27 504
2021	4,11	10 292 864	1 853 421	415 822	1 437 598	191 158	386 353	4,03	11 098 940	2 029 640	440 340	1 589 300	197 793	409 333	-0,08	806 076	176 220	24 518	151 702	6 635	22 980
2022	4,14	8 855 266	1 684 526	361 193	1 323 334	162 099	332 133	4,06	9 509 640	1 860 746	381 096	1 479 650	167 149	350 452	-0,08	654 375	176 220	19 904	156 316	5 050	18 319
2023	4,18	7 531 932	1 625 857	311 184	1 314 674	132 509	281 594	4,11	8 029 991	1 802 077	326 333	1 475 744	135 925	295 110	-0,07	498 059	176 220	15 149	161 071	3 417	13 516
2024	4,24	6 217 258	1 325 184	261 119	1 064 065	104 775	233 385	4,18	6 554 246	1 501 404	271 369	1 230 035	106 508	241 952	-0,06	336 988	176 220	10 250	165 970	1 734	8 567
2025	4,28	5 153 193	1 043 180	218 811	824 369	81 565	195 601	4,24	5 324 211	1 219 400	224 013	995 387	81 565	199 069	-0,04	171 018	176 220	5 202	171 018	0	3 468
2026	4,28	4 328 824	1 040 205	183 802	856 403	57 381	159 618	4,28	4 328 824	1 040 205	183 802	856 403	57 381	159 618	0,00	0	0	0	0	0	0
2027	4,29	3 472 421	719 607	147 421	572 186	44 299	134 338	4,29	3 472 421	719 607	147 421	572 186	44 299	134 338	0,00	0	0	0	0	0	0
2028	4,30	2 900 235	441 101	123 066	318 034	39 173	117 940	4,30	2 900 235	441 101	123 066	318 034	39 173	117 940	0,00	0	0	0	0	0	0
2029	4,28	2 582 201	437 962	109 027	328 936	33 936	103 790	4,28	2 582 201	437 962	109 027	328 936	33 936	103 790	0,00	0	0	0	0	0	0
2030	4,28	2 253 265	435 226	94 844	340 383	28 488	89 396	4,28	2 253 265	435 226	94 844	340 383	28 488	89 396	0,00	0	0	0	0	0	0
2031	4,27	1 912 883	432 557	80 156	352 402	22 862	74 530	4,27	1 912 883	432 557	80 156	352 402	22 862	74 530	0,00	0	0	0	0	0	0
2032	4,28	1 560 481	430 139	65 117	365 022	16 920	59 175	4,28	1 560 481	430 139	65 117	365 022	16 920	59 175	0,00	0	0	0	0	0	0
2033	4,25	1 195 459	427 436	49 163	378 273	10 776	43 020	4,25	1 195 459	427 436	49 163	378 273	10 776	43 020	0,00	0	0	0	0	0	0
2034	4,21	817 186	424 991	32 804	392 186	4 377	26 405	4,21	817 186	424 991	32 804	392 186	4 377	26 405	0,00	0	0	0	0	0	0
2035	4,09	425 000	115 832	15 832	100 000	3 347	14 802	4,09	425 000	115 832	15 832	100 000	3 347	14 802	0,00	0	0	0	0	0	0
2036	4,10	325 000	111 779	11 779	100 000	2 317	10 749	4,10	325 000	111 779	11 779	100 000	2 317	10 749	0,00	0	0	0	0	0	0
2037	4,09	225 000	107 660	7 660	100 000	1 287	6 630	4,09	225 000	107 660	7 660	100 000	1 287	6 630	0,00	0	0	0	0	0	0
2038	4,08	125 000	103 574	3 574	100 000	257	2 544	4,08	125 000	103 574	3 574	100 000	257	2 544	0,00	0	0	0	0	0	0
2039	4,12	25 000	25 257	257	25 000	0	0	4,12	25 000	25 257	257	25 000	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0
TOTAL			26 365 433	6 284 531	20 080 902					28 127 632	6 546 729	21 580 902					1 762 199	262 199	1 500 000		

Les simulations proposées n'engagent pas la collectivité à recourir à l'emprunt dans les conditions précitées. En effet, en fonction des propositions du marché, la ville pourrait recourir à un taux variable, ou variable capé + ou - 1 ou 2%, voire à un taux fixe.

Passer un contrat de garantie de taux plafond (CAP) un taux variable en + ou en - c'est l'assurance d'une optimisation des financements. Il permet de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, en se garantissant un taux maximum. Lorsque le taux variable est à la baisse la collectivité ne bénéficie de celle-ci qu'à hauteur du taux contractuel.

En tout état de cause le recours à l'emprunt se fera, si nécessaire, dans le cadre de la charte Gissler A1 (aucun produit structuré).

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Calculé sur la base des résultats constatés au compte administratif il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la totalité du capital de la dette. Il s'agit de rapporter l'encours de la dette arrêté au 31 Décembre de l'exercice N à l'épargne brute dégagée par la collectivité.

Encours et délai d'extinction de la dette

€	2012	2013	2014
Encours au 31.12	21 846 258	20 220 287	20 080 902
Epargne brute	4 085 147	3 202 134	3 730 998
Encours au 31/12 / Epargne brute	5,3	6,3	5,4

Quelques indicateurs de risques financiers

	CA 2012	CA 2013	CA 2014 (estimé)
Marge d'autofinancement courant ⁽¹⁾	0,93	0,97	0,95
Niveau d'endettement ⁽²⁾	0,51	0,49	0,47
Charges de structures ⁽³⁾	0,58	0,60	0,60
Pression fiscale ⁽⁴⁾	0,77	0,77	n.d

⁽¹⁾ : Dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives.

⁽²⁾ : encours de la dette sur recettes de fonctionnement. Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6

⁽³⁾ : Frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte est franchi au-delà de 0,58

⁽⁴⁾ : Définition : Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Celui-ci est égal à la somme que produiraient les trois taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces trois taxes le taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes. Il mesure la possibilité pour la commune d'augmenter ou non les impôts.

CONCLUSION

L'année 2015 est marquée par la recherche de nouvelles ressources associées à des économies budgétaires dans le fonctionnement courant des collectivités.

La baisse historique des dotations de l'Etat, les nouvelles charges transférées par l'Etat aux collectivités sans associer les ressources correspondantes obèrent les marges de manœuvre des collectivités. La recherche d'économies trouvera à terme ses limites et, sauf à supprimer des services à la population, des emplois, différer des investissements nouveaux et les réhabilitations des ouvrages existants, les collectivités n'auront d'autre choix que de modifier leur structure fiscale soit par une augmentation du taux d'imposition soit en supprimant les abattements fiscaux qui pondèrent l'évolution mécanique de la fiscalité pour les ménages.

Les premiers arbitrages du budget 2015 de la ville de Nogent sur Marne ont conduit à une baisse des charges générales et une évolution contenue à 1% de la masse salariale. Pour les années à venir, la ville entend poursuivre cette rationalisation des dépenses en conservant une évolution moyenne de 1 à 2% de son budget global de fonctionnement.

Concernant l'investissement, la ville souhaite maintenir un niveau de réalisations en phase avec le programme pluriannuel d'investissement de la mandature établi à partir des attentes des nogentais en matière d'équipements de proximité et de qualité de vie.

Le financement de ces objectifs privilégiera la recherche de financements auprès des partenaires institutionnels et pour certains équipements, comme le Cœur de Ville, des aides européennes. Le recours à des emprunts nouveaux sera également nécessaires afin de pondérer la perte de marges de manœuvre dont l'écart sera accentuée par la baisse annoncée jusqu'en 2017 des dotations de l'Etat.

Compte-tenu de ces éléments, le budget 2015 se construit autour des axes suivants :

- Une fiscalité maîtrisée avec une augmentation des taux de l'ordre de 3% et le maintien des abattements
- Un recours à l'emprunt limité au montant du remboursement de la dette en capital
- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de -2%
- Une évolution de la masse salariale limitée à 1%
- Des investissements de proximité fonctionnels au service des Nogentais

Il est proposé aux conseillers municipaux de prendre acte des orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2015.

Le Maire,